



L'émigration des immigrés, une dimension oubliée de la mobilité géographique

Matthieu Solignac

► To cite this version:

Matthieu Solignac. L'émigration des immigrés, une dimension oubliée de la mobilité géographique. 2016. halshs-01422323

HAL Id: halshs-01422323

<https://shs.hal.science/halshs-01422323>

Preprint submitted on 24 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'émigration des immigrés, une dimension oubliée de la mobilité géographique*

Matthieu Solignac**

University of Pennsylvania, Population Studies Center

24 décembre 2016

Résumé

Cet article analyse la mobilité géographique des immigrés par rapport à celle des natifs, en tenant compte des départs du pays d'accueil. Alors que la mobilité résidentielle de la plupart des natifs s'effectue au sein du territoire national, une proportion importante d'immigrés le quitte à destination de leur pays de naissance ou d'un pays tiers. L'exploitation d'un large panel constitué de recensements exhaustifs et de l'état civil permet de mesurer le taux de départ des communes françaises quelle que soit la destination. La mobilité des immigrés se révèle alors nettement plus élevée que celle habituellement mesurée sur les seuls individus demeurant sur le territoire national. Entre 1968 et 1999, elle est de 30 à 50% supérieure à celle des natifs, un quart à un tiers des immigrés observés à un recensement ayant quitté le territoire au bout de 7 à 9 ans. L'ampleur des flux d'émigration et le profil particulier de ceux qui émigrent mettent en évidence le caractère sélectif de la population immigrée demeurant en France.

Mots-clefs : Mobilité géographique, Migration interne, Immigré, Migration de retour, Données de recensement, Analyse longitudinale, Panel, Qualité des données.

*Je remercie les participants de l'European Population Conference (Mayence), de la Population Association of America (San Diego), du séminaire des Lundis de l'INED, du séminaire de l'IEDUB « Studying migration through census data », ainsi que Laurent Gobillon, Éva Lelièvre, Christophe Bergouignan, Laurent Toulemon, Chantal Brutel, Didier Blanchet, Pierre-Philippe Combes et Dominique Meurs pour leurs commentaires et suggestions à différentes étapes de ce travail. Je remercie également l'INSEE et les services du CASD pour l'accès aux données et à la documentation. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'Avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (centre d'accès sécurisé aux données - CASD). Il a également bénéficié du soutien de l'INED, de l'Aix-Marseille School of Economics (AMSE) et du département d'économie de Sciences Po.

**University of Pennsylvania, Population Studies Center, 239 McNeil Building, 3718 Locust Walk, Philadelphia, PA, Etats-Unis. Autre affiliation : Sciences Po, LIEPP. Page personnelle : <https://sites.google.com/site/matthieusolignac>

Définis par leur naissance hors des frontières et sans la nationalité de leur pays de résidence, les immigrés se distinguent par leur passé migratoire. Leur attache plus récente avec leur nouveau lieu de résidence peut notamment favoriser de nouveaux déplacements, ceux-ci pouvant aussi bien s'effectuer au sein du pays qu'à destination d'un autre. La spécificité de leur mobilité géographique est justement de s'inscrire aussi bien à une échelle nationale qu'internationale. En dépit de cette propension à la mobilité, l'image des immigrés dans les pays d'accueil n'est paradoxalement pas forcément associée aux changements résidentiels et à l'émigration. Concentration et ségrégations spatiales des immigrés observées au niveau agrégé ont tôt fait d'être associées à une immobilité résidentielle supposée. Cela ne présume pourtant en rien des dynamiques résidentielles individuelles.

Les départs des immigrés pour l'étranger sont notamment quasi-systématiquement ignorés des études en population générale (Beauchemin, 2015 ; Dustmann et Görlach, 2016). Si cela peut s'expliquer par l'absence de données adaptées, les conséquences potentielles sur les résultats obtenus n'en sont pas moins majeures. Retracer le parcours des seuls individus encore présents en fin de période limite la portée des analyses à ce groupe spécifique directement sélectionné selon son comportement en matière de mobilité (internationale). En omettant tous les individus partis durant la période étudiée, ces travaux ne donnent ainsi à voir qu'une partie tronquée de l'évolution de la situation des immigrés du pays d'accueil. D'où la nécessité de développer une approche spécifique offrant un véritable suivi individuel et systématique de l'ensemble des trajectoires résidentielles qui soit aussi bien adaptée aux immigrés qu'aux natifs.

L'objet de cet article est de reconstituer les trajectoires de mobilité géographique des immigrés installés en France métropolitaine. On se concentre sur l'estimation du taux de changement de commune intercensitaire : il s'agit de déterminer la proportion d'individus quittant leur commune de résidence entre deux recensements consécutifs¹. L'originalité de l'approche proposée est de prendre la perspective du lieu de départ. Elle rompt avec l'analyse de la mobilité intercensitaire conditionnée à la présence en France à la date finale (Courgeau et Lelièvre, 2004 ; Debrand et Taffin, 2005 ; Baccaïni, 2007 ; Donzeau et Pan Ké Shon, 2009 ; Rathelot et Safi, 2014). Alors que les études des changements résidentiels sont développées quasi-exclusivement du point de vue du lieu d'arrivée, cette approche renverse la perspective pour analyser l'ensemble des flux sortants des municipalités métropolitaines, embrassant ainsi mobilité interne et émigration. Elle assure une prise en compte des trajectoires de tous les individus observés à un moment donné, quel que soit leur lieu de destination. Elle offre ainsi un cadre adapté à la comparaison de la mobilité des immigrés et des natifs, sans biaiser cette confrontation par une restriction arbitraire des lieux d'arrivée.

Cette analyse est développée à partir de l'exploitation de l'Échantillon démographique permanent (EDP) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), une source

¹On s'intéresse plus aux migrants qu'aux migrations elles-mêmes : on ne traitera ici ni des cas de mobilités multiples, ni du moment de la mobilité durant la période intercensitaire. Sur ces sujets, voir notamment Royer (2009).

déjà mobilisée dans le cadre d’analyse de la mobilité résidentielle (Courgeau *et al.*, 1998 ; Rathelot et Safi, 2014). Constitué à partir des recensements et des fichiers d’état civil, ce panel assure un suivi systématique des individus présents le territoire métropolitain français. Il enregistre notamment leur localisation à chaque recensement ainsi que la date de leur éventuel décès. L’adossement de l’EDP à des recensements exhaustifs entre 1968 et 1999 fournit un cadre unique permettant de prendre en compte les départs du territoire métropolitain : l’absence au recensement traduit en effet une absence sur ce territoire. Si celle-ci n’est pas due à un décès, elle ne peut être engendrée que par émigration, en vertu de l’équation fondamentale de la démographie. L’EDP donne ainsi la possibilité d’étudier sur trente ans la mobilité, aussi bien interne qu’internationale, à partir d’un échantillon demeurant représentatif de la population française métropolitaine du moment. Par rapport aux entreprises de constitution de panels à partir de recensements menées notamment aux Etats-Unis (Grusky *et al.*, 2015 ; Johnson *et al.*, 2015 ; Alexander *et al.*, 2015), l’EDP se distingue par la disponibilité actuelle de ses données mais également par le caractère récent de la période couverte, par la durée de suivi proposée et par la qualité des procédures d’appariement.

La contribution de ce travail à l’étude de la mobilité résidentielle est de plusieurs ordres. Elle est d’abord d’ordre théorique en proposant une approche dépassant la dichotomie mobilité interne et mobilité internationale pour permettre de véritablement de comparer la mobilité des natifs et des immigrés. Elle est également d’ordre méthodologique par sa confrontation des différentes sources d’information sur la mobilité et la mise en évidence des importantes carences des informations rétrospectives habituellement utilisées. Cette contribution est enfin de nature empirique, donnant à voir l’ampleur de la mobilité des immigrés et des natifs, et notamment leurs départs du territoire métropolitain. En fournissant une mesure inédite de l’émigration, ce travail éclaire un angle mort des statistiques démographiques françaises. A l’instar du récent travail de Brutel (2015), il contribue à dissiper un des « mystères de la population française » (Le Bras, 2007).

La suite de cet article est organisée de la façon suivante. Une première partie présente les enjeux et les spécificités associés à la mobilité géographique des immigrés. La deuxième partie développe le cadre théorique d’analyse de la proportion d’individus quittant leur commune de résidence entre deux recensements exhaustifs. La troisième partie est consacrée à la présentation de l’échantillon démographique permanent (EDP) et de son exploitation. Les résultats de celle-ci sont présentés en quatrième partie, mettant en avant l’ampleur des flux d’immigrés quittant le territoire français et le profil spécifique de ceux-ci par rapport à ceux qui restent.

1 Enjeux de la mobilité des immigrés dans les pays d’accueil

1.1 « Comprendre les migrations au-delà de l’immigration »

La distinction des immigrés s’effectue sur un critère de mobilité géographique entre le territoire de naissance et le territoire de résidence du moment : être né à l’étranger avec une nationalité étran-

gère suppose une migration. Du point de vue du pays d'accueil, cette caractéristique distinctive est permanente² en ce qu'elle perdure tant que l'individu demeure sur ce territoire. La dynamique propre au groupe des immigrés repose ainsi sur la mobilité : l'entrée s'y effectue exclusivement par mobilité géographique tandis que la sortie intervient par décès ou migration internationale. Étudier le groupe des immigrés, c'est ainsi analyser un solde d'individus sélectionnés par une mobilité spécifique depuis les pays d'origine mais également depuis le pays d'accueil. L'intérêt de l'analyse de la mobilité des immigrés ne s'arrête donc pas à leur entrée dans le pays d'accueil : il est aussi nécessaire d'étudier les départs d'immigrés de celui-ci. Il s'agit ainsi de réinscrire l'étude de l'immigration dans toute la complexité des parcours et trajectoires migratoires internationales (Wimmer et Glick Schiller, 2003 ; Beauchemin, 2015 ; Willekens *et al.*, 2016).

Pour autant, l'étude de ces migrations internationales ne saurait être totalement disjointe des migrations internes, notamment celles intervenant au sein du pays d'accueil³. Dans la continuité de Pryor (1981), la nécessité d'analyser conjointement mobilité interne et mobilité internationale a notamment été remise en avant par King et Skeldon (2010) et Ellis (2012). Du point de vue du pays d'accueil, les migrations internationales peuvent ainsi aussi bien être un substitut qu'un facteur de réduction ou d'augmentation des migrations internes (Bogue *et al.*, 2009). L'arrivée des immigrés peut s'inscrire dans la continuité des migrations internes en prenant le relais de l'exode rural⁴. Les immigrés, moins contraints par des attaches locales, permettraient de répondre à l'évolution géographique des besoins d'emploi dans leur pays d'accueil (Borjas, 2001). L'installation des immigrés peut aussi participer aux mécanismes de ségrégation spatiale (Frey, 1995) en entraînant le départ d'habitants ou en modifiant les flux d'arrivée. Ces phénomènes sont au cœur des débats méthodologiques sur la mesure des effets de l'immigration⁵. Enfin, le départ du pays d'accueil peut s'inscrire dans une trajectoire de mobilité ascendante de hauts diplômés dans des villes aux fonctions de plus en plus élargies n'appartenant pas forcément au même pays (Koser et Salt, 1998). Au final, l'analyse de la situation des immigrés nécessite de s'intéresser aux mobilités subséquentes à l'entrée dans le pays d'accueil, qu'elles soient de nature interne ou internationale.

1.2 Des trajectoires marquées par une émigration fréquente

La possibilité d'observer un individu initialement présent sur un territoire donné est susceptible d'être remise en cause par son départ du territoire. Les immigrés se distinguent des natifs par l'ampleur de ce phénomène au niveau national. En ayant déjà été engagés dans une migration internationale, les immigrés sont plus susceptibles d'émigrer à nouveau, notamment en raison d'attaches familiales, économiques, culturelles moindres avec le pays d'accueil. Les études se sont principale-

²Contrairement au statut d'étranger fondé sur la nationalité du moment et qui disparaît avec la naturalisation

³Le cas des immigrés algériens vis-à-vis de la France fournit un excellent exemple de cette continuité puisque les départements français d'Algérie faisant partie intégrante de la France jusqu'en 1962, l'entrée en France métropolitaine correspondait de fait à une migration interne.

⁴A l'instar de l'évolution progressive de l'aire de recrutement de l'industrie du Nord de l'Italie (King et Skeldon, 2010) ou du programme Bracero aux Etats-Unis pour subvenir aux besoins du secteur agricole (Ellis, 2012).

⁵Pour une récente revue de la littérature sur le sujet, voir notamment OECD (2016).

ment focalisées sur le phénomène de migration de retour dans le pays d'origine⁶, avec lequel les liens peuvent avoir été entretenus depuis le pays d'accueil (Waldinger, 2015). L'accroissement du phénomène des migrations temporaires parmi les immigrés européens aux États-Unis conduit à les comparer dès le début du *XX^e* siècle à des « oiseaux de passage » (Bailey, 1912). Ces migrations internationales à contre-courant sont loin d'être négligeables : l'ordre de grandeur généralement retenu pour un pays d'immigration développé comme les États-Unis est d'une migration retour pour 3 à 5 immigrés arrivées dans la décennie (Borjas et Bratsberg, 1996). Les travaux menés en Europe aboutissent à des niveaux de départs des immigrés encore plus élevés. Dustmann et Görlach (2016) ont effectué un travail de recension des résultats obtenus dans la littérature⁷ : dix ans après leur arrivée, environ la moitié des immigrés ont quitté les pays européens contre 20% pour les pays perçus comme de « destination traditionnelle » (Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande).

La prise en compte des sorties sélectives du territoire du pays d'accueil est essentielle à l'analyse de l'intégration des immigrés. Les risques d'erreurs d'interprétation des résultats que fait peser l'émigration sélective des immigrés est régulièrement soulignée (Jasso et Rosenzweig, 1988 ; Jasso et Rosenzweig, 1990 ; Borjas, 2014⁸ ; Dustmann et Görlach, 2016). Par rapport aux immigrés les plus récents, la situation des immigrés les plus anciennement arrivés peut être plus proche de celle des natifs. Un tel résultat obtenu à partir de données en coupe ne constitue pas pour autant la preuve d'un phénomène de convergence et d'intégration au fil du temps. Cela peut n'être qu'un artefact, généré notamment par les départs du territoire des immigrés réussissant moins bien tandis que les immigrés aux caractéristiques similaires aux natifs dès leur arrivée se maintiennent sur le territoire. L'utilisation de données de panel permet certes de tester au niveau individuel l'existence de cette convergence parmi les immigrés demeurant sur le territoire du pays d'accueil (Abramitzky *et al.*, 2014). Mais cette approche laisse malgré tout de côté l'ensemble des immigrés qui quittent le territoire. Or leur départ peut être directement lié à leur réussite dans le pays d'accueil. Le phénomène largement observé de moindre mortalité des immigrés par rapport aux natifs de leur pays d'accueil pourrait aussi s'expliquer en partie par des migrations de retour plus fréquente parmi les immigrés en moins bonne santé⁹. La prise en compte directe de cette émigration sélective est ainsi essentielle pour comprendre la dynamique d'évolution des inégalités entre immigrés et natifs.

Les travaux embrassant l'ensemble des trajectoires des immigrés d'un pays d'accueil restent souvent limités à un groupe particulier d'immigrés. Les travaux de Massey (1987), Suzuki (1995), Lindstrom (1996), Sanderson (2009) se focalisent uniquement sur les immigrés originaires d'un ou deux pays spécifiques, voire d'une région particulière de ces pays dans le cas des enquêtes multisituées telles le Mexican Migration Project (MMP) ou le Latin American Migration Project (LAMP)

⁶Ce choix reflète autant la prédominance (souvent supposée, à l'instar de Borjas et Bratsberg (1996)) de ce type de destination que la volonté d'évaluer l'impact des migrations internationales sur les pays de départ.

⁷Pour une revue de la littérature, voir également Mezger Kveder (2013).

⁸A noter que Jasso et Rosenzweig (1990) était justement une critique sur ce point précis d'un article de Borjas.

⁹Pour une présentation de cette hypothèse connue sous les noms de « unhealthy remigration » ou « salmon bias », voir par exemple Turra et Elo (2008) et Guillot *et al.* (2016)).

pour les Etats-Unis et l'enquête MAFE (Programme sur les migrations entre l'Afrique et l'Europe) pour six pays européens (Beauchemin, 2015). La généralisation de l'approche à l'ensemble des immigrés d'un pays d'accueil est rare et nécessite de recourir à des données individuelles de suivi administratif rarement accessibles et dont l'utilisation est très encadrée. Ainsi, les appariements entre bulletins individuels d'un recensement à l'autre actuellement réalisables aux Etats-Unis limitent le champ d'étude à la première moitié du 20e siècle (Abramitzky *et al.*, 2014). Le travail de Lubotsky (2007) mené sur la seconde moitié du 20e siècle à partir de données de sécurité sociale américaine reste une exception.

1.3 Cas français

Les changements de lieu de résidence des immigrés, à destination d'un autre lieu du territoire national ou d'un territoire étranger, restent largement ignorés des travaux consacrés à la mobilité géographique en France. D'une part, malgré quelques exceptions telles que Debrand et Taffin (2005) et Rathelot et Safi (2014), les études de la mobilité résidentielle en population générale (Courgeau et Lelièvre, 2004 ; Baccaïni, 2007) distinguent rarement le cas des immigrés sauf pour les exclure de l'analyse (Courgeau *et al.*, 1998). D'autre part, ces études sont menées à partir de questions rétrospectives sur les lieux de résidence, omettant de fait tous ceux qui ont quitté le territoire au cours de la période étudiée. Même lorsque des données panel sont mobilisées (Rathelot et Safi, 2014), seuls les individus encore présents à la fin de la période sont considérés.

L'émigration depuis le territoire français est largement ignorée (Legoux et Orain, 2014 ; Caron, 2016). Non estimée dans les rapports annuels de l'OECD (2016b), les approches générales du phénomène sont rares, anciennes et extrêmement approximatives (Courgeau, 1968 ; Tugault, 1971 ; Kayser, 1972 ; Zamora et Lebon, 1985). Elles reposent notamment sur l'évolution de la taille de groupes d'un recensement à l'autre, ignorant ainsi toutes les sorties compensées numériquement par l'arrivée d'individus aux caractéristiques générales similaires à celles des sortants. Les rares mesures réalisées depuis excluent de fait la plupart des immigrés en ne dénombrant que les individus nés en France dans les recensements des autres pays ou dotés de la nationalité française dans les registres consulaires (Bono, 2015 ; García-Peñalosa et Wasmer, 2016). Cette absence de données ne signifie pas pour autant que tous les immigrés restent une fois entrés en France. D'une part, une partie d'entre eux ne dispose que de titres de séjour temporaires dont la prolongation peut être refusée. L'analyse de la délivrance de ces titres de séjour suggère justement des départs importants parmi les étrangers installés légalement en France (D'Albis et Boubtane, 2015). D'autre part, la « fermeture des frontières » des années 1970 n'a pas mis fin à leur franchissement par les immigrés, dans un sens comme dans l'autre. Ainsi les départs de France d'enfants d'immigrés, étudiés par Richard (2004) à partir de l'EDP, peuvent parfois être le résultat de stratégies familiales à l'instar de celles rapportées par Establet (1997) parmi des immigrés turcs. L'enquête MAFE a permis de documenter les retours de migrants sénégalais installés en France (Flahaux *et al.*, 2014). Le passage à la retraite peut également favoriser la concrétisation des désirs de retours (Tribalat, 1996 ; Dos

Santos et Wolff, 2010) ou s'y opposer en cas de bénéfices sous contrainte de résidence.

Exception notable à ce « mystère de la population française » (Le Bras, 2007), une récente publication de l'INSEE a proposé une estimation indirecte des flux d'émigration pour les immigrés comme pour les natifs entre 2006 et 2013 (Brutel, 2015). Ce travail reste cependant fondé sur le calcul d'un solde résiduel global à partir de l'hypothèse d'une mortalité similaire entre immigrés et natifs. Arbel et Costemalle (2016) ont également mené un travail d'estimation sur la même période exploitant conjointement les enquêtes annuelles de recensement et les titres de séjour. Restreinte aux personnes de 19 ans et plus de nationalité étrangère (Europe exclue) nées à l'étranger, la proportion de sorties combinant sortie du territoire, acquisition de la nationalité française et décès, atteint deux tiers au bout de 8 ans. Mais au final, aucune mesure de l'émigration n'a été conduite à la fois au niveau individuel en population générale. Et les travaux exploitant un échantillon représentatif de la population avec une perspective longitudinale n'excluant pas les trajectoires de sortie du territoire demeurent inexistantes dans le cas de la France¹⁰.

2 Approche de la mobilité géographique

Soit $c_t(i)$ la variable aléatoire codant la présence sur le territoire national d'un individu i au moment t par la valeur 1 et son absence par 0. Soit $l_t(i)$ et $l_{t+1}(i)$ les localisations respectives de l'individu i au moment des observations en t et $t+1$. La mobilité de l'individu entre les dates t et $t+1$ correspond à un changement de localisation tel que $l_t(i) \neq l_{t+1}(i)$. Par souci de simplicité, l'indexation par i demeurera désormais implicite tout comme la condition de présence à la période initiale. La mobilité moyenne entre t et $t+1$, mesurée par l'espérance $E(l_t(i) \neq l_{t+1}(i) | c_t(i) = 1)$, sera ainsi notée $E(l_t \neq l_{t+1})$ ¹¹. Elle est estimée par la proportion d'individus mobiles parmi la population initiale (Equ. 1a), ceux-ci pouvant être ou non encore observés sur le territoire en fin de période (Equ. 1b)¹². Au regard de l'identité fondamentale d'évolution de la population, seuls deux phénomènes peuvent être à l'origine de ces disparitions : les décès sur le territoire (notés $d_{t+1} = 1$) et les départs du territoire (notés $e_{t+1} = 1$). La proportion d'individus mobiles est ainsi la somme de trois contributions (Equ. 1c)¹³, celles de la mobilité des individus précédant leur décès et de ceux ayant émigré venant s'ajouter à la mobilité des individus demeurés sur le territoire considéré. La proportion d'individus mobiles dans chaque groupe pondérée par la part du groupe (Equ. 1d)¹⁴ fait apparaître la proportion d'émigrés de façon isolée, tous les membres de ce groupe étant mobiles. Cette proportion peut être exprimée comme la part résiduelle de l'attrition après avoir pris en compte les décès (Equ. 1e).

¹⁰On peut d'ailleurs noter l'omission révélatrice du cas de la France parmi les travaux rassemblés par Catney et Finney (2013) sur la mobilité spatiale des minorités dans les pays européens, en dépit du nombre important d'immigrés et de leurs descendants qui y résident.

¹¹De même, $P(c_t = 1 \cap c_{t+1} = 1)$ sera noté $P(c_{t+1} = 1)$

¹²D'après la formule des probabilités totales avec $P(c_{t+1} = 1) + P(c_{t+1} = 0) = 1$.

¹³ $(d_{t+1} = 1)$ et $(e_{t+1} = 1)$ partitionnant $(c_{t+1} = 0)$, on a $P(l_t \neq l_{t+1} \cap c_{t+1} = 0) = P(l_t \neq l_{t+1} \cap (d_{t+1} = 1 \cup e_{t+1} = 1)) = P((l_t \neq l_{t+1} \cap d_{t+1} = 1) \cup (l_t \neq l_{t+1} \cap e_{t+1} = 1)) = P(l_t \neq l_{t+1} \cap d_{t+1} = 1) + P(l_t \neq l_{t+1} \cap e_{t+1} = 1)$

¹⁴Application de la formule de Bayes.

$$E(l_t \neq l_{t+1}) = P(l_t \neq l_{t+1}) \quad (1a)$$

$$= P(l_t \neq l_{t+1} \cap c_{t+1} = 1) + P(l_t \neq l_{t+1} \cap c_{t+1} = 0) \quad (1b)$$

$$= P(l_t \neq l_{t+1} \cap c_{t+1} = 1) \\ + P(l_t \neq l_{t+1} \cap d_{t+1} = 1) + P(l_t \neq l_{t+1} \cap e_{t+1} = 1) \quad (1c)$$

$$= P(l_t \neq l_{t+1} | c_{t+1} = 1)P(c_{t+1} = 1) \\ + P(l_t \neq l_{t+1} | d_{t+1} = 1)P(d_{t+1} = 1) + P(e_{t+1} = 1) \quad (1d)$$

$$= P(l_t \neq l_{t+1} | c_{t+1} = 1)(1 - P(c_{t+1} = 0)) \\ + P(l_t \neq l_{t+1} | d_{t+1} = 1)P(d_{t+1} = 1) + P(c_{t+1} = 0) - P(d_{t+1} = 1) \quad (1e)$$

Cette décomposition met en lumière les différentes composantes de la proportion d'individus quittant leur lieu de résidence entre deux dates. La part des individus mobiles parmi ceux observés aux deux dates (i.e. $P(l_t \neq l_{t+1} | c_{t+1} = 1)$) n'est qu'une composante parmi les autres. Cette part est pourtant l'unique mesure de la mobilité résidentielle fournie à partir de l'exploitation des questions rétrospectives d'enquêtes ponctuelles. Restreindre l'analyse aux seuls individus encore présents en fin de période réduit considérablement la portée des résultats. La mesure est obtenue conditionnellement au fait que les individus observés initialement n'aient pas quitté le territoire national ou ne soient pas décédés durant l'intervalle étudié. En ne s'appliquant ainsi qu'à un sous-groupe d'individus ne se distinguant qu'à l'issue de la période considérée, l'utilisation de cette mesure à des fins prospectives est compromise. Une analyse rigoureuse peut difficilement passer sous silence les effets des phénomènes démographiques concurrents que sont l'émigration et la mortalité, notamment dans le cadre d'une analyse de la mobilité des immigrés. En effet, la décomposition montre que la condition de présence en fin de période n'affecterait pas la mesure de la mobilité que dans seulement deux cas : en l'absence de toute disparition d'individu entre les deux périodes ($P(c_{t+1} = 0) = 0$) ou si les individus qui disparaissent ont le même comportement de mobilité que ceux qui restent ($P(l_t \neq l_{t+1} | c_{t+1} = 1) = P(l_t \neq l_{t+1} | c_{t+1} = 0)$). Dans le cas contraire, l'estimation menée à partir des questions rétrospectives est biaisée. Ces deux configurations sont invalidées dès lors que de l'attrition consécutive à de l'émigration se produit. Cela nécessite donc d'estimer l'ensemble des composantes du taux de mobilité, au-delà des seuls individus observés à la fois en début et en fin de période.

3 Données

3.1 Présentation générale de l'EDP

L'Échantillon démographique permanent (EDP) est un panel de type administratif élaboré par l'INSEE à partir du recensement et de l'état civil¹⁵. Il est représentatif de la population présente en France métropolitaine au moment de chaque recensement. Entre 1967 et 2003, ce panel procure sur le territoire métropolitain un suivi systématique des personnes nées au cours des quatre premiers jours d'octobre, soit environ 1.1% de la population¹⁶. L'appariement des bulletins de recensement et d'état civil successivement collectés pour chaque individu de l'échantillon permet de suivre leur trajectoire au cours du temps. Ces observations interviennent à la fois à date fixée (celle des recensements) et à l'occasion des événements démographiques faisant l'objet d'un enregistrement par l'état civil¹⁷. L'EDP dans sa version de 2003 mobilise les informations issues de cinq recensements exhaustifs (1968, 1975, 1982, 1990, 1999) ainsi que des bulletins statistiques d'état civil établis entre 1967 et 2003. A l'issue du recensement de 1999, près d'un million d'individus ayant résidé en France étaient référencés dans l'EDP.

L'EDP se distingue tant des panels traditionnels que des registres centralisés de population pour offrir un suivi individuel des trajectoires sur longue période, adapté à l'étude de mobilité géographique quelle que soit la destination. Son atout clef réside dans son adossement aux recensements, sources de données exhaustives jusqu'en 1999 couvrant l'ensemble du territoire métropolitain français. Alors que les déménagements des individus sont une source majeure d'attrition pour les enquêtes par interrogations répétées, l'EDP peut s'appuyer sur des recensions régulières de tous les individus présents dans le pays. Ainsi le fait de pouvoir suivre un individu ne dépend pas de son comportement en matière de mobilité interne. La mesure des départs du pays n'est pas non plus affectée par l'importante sous-déclaration associée aux registres nationaux de population, liée à l'absence d'incitation à faire cette démarche voire à la crainte de perdre des avantages (Poulain et Herm, 2013; Bermudez et Brey, 2016). Le suivi systématique de la présence sur le territoire et des décès permet d'identifier en creux l'ensemble des individus ayant quitté le territoire. En effet, un individu ne peut disparaître du territoire que de deux manières : par décès ou par émigration. D'autre part, l'inclusion continue d'individus dans l'échantillon sur la base de leur jour de naissance prévient sa déformation au cours du temps en permettant notamment d'inclure les immigrés nouvellement arrivés sur le territoire. L'EDP demeure ainsi représentatif de la population du moment¹⁸.

¹⁵Pour une présentation synthétique de la base, voir Couet (2006) et Solignac (2015). Pour une analyse plus détaillée, voir Jugnot (2014).

¹⁶Arrêté ministériel du 23 mai 1984 sur la « Définition de l'échantillon démographique permanent de l'INSEE et des dispositions prises pour assurer la sécurité des traitements ». Sur la saisonnalité des naissances depuis 1975, voir Régnier-Loilier (2010).

¹⁷Naissance de l'individu, reconnaissance par ses parents, mariage de ses parents, mariage de l'individu, naissance d'un enfant, reconnaissance d'un enfant, décès.

¹⁸A ceci près que la période de naissance dans l'année n'est pas totalement indépendante de l'origine sociale des parents et de l'état de santé (Kihlborn et Johansson, 2004), de la durée de vie (Doblhammer et Vaupel, 2001) ainsi que des trajectoires scolaires et professionnelles (Angrist et Krueger, 1991). Si de tels effets ont pu être retrouvés dans le cas français (Grenet, 2010; Drut et Duhautois, 2014), les écarts de naissance selon l'origine sociale des

3.2 Alternative au manque de fiabilité des déclarations rétrospectives

L'EDP permet de développer une analyse de la mobilité résidentielle à partir des recensements fondée sur des observations répétées plutôt que sur les déclarations rétrospectives des individus. Cette dernière approche est certes utilisée de façon quasi-systématique dans la littérature par l'intermédiaire de la variable sur la localisation au 1er janvier de l'année du précédent recensement. Elle est cependant affectée par d'importants problèmes de qualité, remettant en question sa validité même pour l'étude de la mobilité des immigrés. A l'occasion de travaux menés à l'INSEE, un fort taux de non réponse des immigrés à cette question a ainsi été constaté par Rouault et Thave (1997) : il atteint 60% parmi les immigrés récents. Cela vient s'ajouter aux problèmes plus généraux de fiabilité des déclarations rétrospectives de mobilité (Poulain *et al.*, 1991) et de localisation au 1er janvier (Courgeau *et al.*, 1998) rencontrés pour l'ensemble de la population. Aux erreurs associées à cette demande de projection à un moment précis dans le passé¹⁹ peuvent potentiellement s'ajouter des enjeux de légitimation tels que la revendication d'une présence ancienne sur le territoire pour les immigrés.

L'EDP, en permettant la confrontation de la localisation passée déclarée et de celle qui a été effectivement constatée lors de chaque recensement, met en évidence cette fiabilité très limitée de l'information rétrospective. Parmi les immigrés ayant changé de commune de résidence d'un recensement à l'autre, un cinquième est pourtant indiqué comme déclarant n'avoir pas changé de commune durant cet intervalle (pour plus détails, se reporter à l'annexe A.2). Cela s'explique notamment par la procédure de correction de la non-réponse par *hot-deck* (Baccaïni, 1999) du recensement qui ne prend pas directement en compte la spécificité des immigrés en matière de mobilité. Elle attribue ainsi bien trop fréquemment une immobilité résidentielle aux très nombreux immigrés non répondants²⁰. Ces problèmes de biais engendrés par les procédures d'imputation sont fréquents tant dans les travaux portant sur la mobilité résidentielle (Kaplan et Schulhofer-Wohl, 2012) que parmi ceux portant sur les immigrés (Borjas, 2014), même s'ils restent paradoxalement peu traités au regard de leur influence sur les résultats. Le recours aux localisations observées aux recensements fournies par l'EDP constitue en ce sens un progrès notable.

3.3 Variables d'analyse

La présence à deux recensements consécutifs et l'indication de la commune de résidence du moment sont utilisées pour mesurer la proportion d'individus résidant dans une autre commune française métropolitaine au second recensement²¹. Les cas d'attrition non associés à un décès sur le territoire

parents semblent très réduits pour le mois d'octobre (Régner-Loilier et Léridon, 2007 ; Grenet, 2008).

¹⁹Confusions chronologiques par rapport à des déménagements, déclarations du lieu de séjour durant les vacances et célébrations de fin d'année (notamment pour les étudiants)...

²⁰A noter que ce problème de qualité des données est d'autant plus difficile à détecter que la question sur le lieu de résidence au précédent recensement, présentée comme brute dans l'EDP, est quasi-systématiquement renseignée. Et ce y compris pour les immigrés les plus récents, en contradiction totale avec les observations effectuées par Rouault et Thave (1997) sur les véritables données brutes.

²¹On ne traite pas ici du nombre total de migrations intervenues durant la période, se distinguant par les cas de changements de communes répétés intervenus durant la période inter-censitaire ainsi que par les changements de commune précédant éventuellement l'émigration.

permettent de repérer les cas d'émigration présumés. La mesure de la mobilité géographique est effectuée à partir de la trame administrative communale constante (1999), un changement d'arrondissement étant considéré comme un cas de mobilité à Paris, alors qu'il est assimilé à de l'immobilité communale à Lyon et Marseille²². Les intervalles inter-censitaires passent de 7 à 9 ans entre 1968 et 1999 mais ne porte pas préjudice à une analyse qui se focalise sur les différences relatives de mobilité observées à chaque période plutôt qu'aux évolutions de niveaux. On dispose à chacun des recensements des informations collectées sur les individus, leur famille, leur ménage, leur logement. Leur date de décès est indiquée dès lors qu'il est intervenu en France. La connaissance de la commune de résidence permet un enrichissement de la base par des données contextuelles issues de plus grands échantillons du recensement (échantillons au quart). On récupère ainsi des informations sur les caractéristiques de la commune et de l'aire urbaine²³.

3.4 Limites de l'EDP

Le dispositif de suivi direct de la mobilité et des décès proposé par l'EDP est limité au territoire métropolitain²⁴. L'identification des cas d'émigration est ainsi indirecte : parmi les cas d'attrition, ils sont identifiés comme ceux ne relevant pas des cas de décès intervenus sur le territoire. La qualité du suivi proposé par l'EDP dépend donc de l'exhaustivité effective des recensements et des déclarations de décès. Le caractère administratif obligatoire de ces opérations de dénombrement et l'infrastructure mise en oeuvre pour leur réalisation assurent un taux de collecte de grande qualité, sans commune mesure avec les autres types d'enquêtes. Les résultats de l'enquête post-censitaire 1990 estiment le taux d'omission global pour le recensement²⁵ à 2% (INSEE, 1995). Il reste inférieur à 4% parmi les étrangers tandis que les Français par acquisition présentent un taux similaire aux Français de naissance (1.5%). La récupération effective dans l'EDP des données de recensement et de décès repose ensuite sur des procédures d'appariement réalisées à partir des informations définissant l'état civil complet de la personne (sexe, nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance). Le travail de vérification au cas par cas des cas litigieux (Jugnot, 2014) permet d'aboutir à un taux d'échec final estimé à 1% (Couet, 2006). Le suivi des trajectoires des individus de l'échantillon EDP peut ainsi être considéré comme quasi-systématique, rendant a priori négligeables les défauts d'appariement et leur assimilation à tort à de l'émigration²⁶. Loin d'être une méthode d'approche de l'émigration par défaut, l'exploitation de l'attrition des panels administratifs est désormais adoptée

²²Notamment pour l'absence de localisation au niveau arrondissement pour Marseille en 1982.

²³Les aires urbaines sont définies par l'INSEE comme un « ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. »

²⁴Cette restriction du suivi de la mortalité assure justement le caractère disjoint des événements « disparition par décès » ($d_{t+1} = 1$) et « disparition par émigration » ($e_{t+1} = 1$) permettant le passage de l'équation 1b à 1c.

²⁵Le taux d'omission rassemble à la fois les omission de logement, les logements recensés comme secondaires ou vacants, les oublis de déclaration d'un membre du ménage, les refus de répondre si l'enquêteur n'a pas réussi à obtenir d'information auprès des autres membres du ménage ou des voisins. Le champ de cette l'enquête excluait les personnes en communauté non rattachées à un ménage ordinaire. Cependant dès 1975, la part des immigrés ne vivant pas en ménage ordinaire est inférieure à 7% (Tab. 10 en annexe).

²⁶On peut vérifier que l'absence d'un immigré à un recensement est confirmée dans plus de 80% des cas au recensement suivant (en dépit des cas de sortie temporaire du territoire) tandis que moins de 4% des immigrés font l'objet d'un acte d'état civil entre deux absences consécutives au recensement (Tab. 5 et 6 en annexe).

par les pays disposant de registres de population pour corriger l'importante sous-déclaration des sorties du territoire (Larramona, 2013 ; Bijwaard, 2014).

Par contre, le critère de sélection de l'échantillon EDP fondé sur le jour de naissance exclut de fait les individus ne fournissant pas d'information à ce sujet. L'ampleur du phénomène était de l'ordre de 6.7% pour les immigrés contre 1.1% pour les natifs (Rouault et Thave, 1997), tiré vers le haut par le cas particulier des immigrés marocains (un tiers de non déclaration contre par exemple 2% pour les immigrés tunisiens). Ainsi l'échantillon EDP sous-représente légèrement la part des immigrés et ne reflète pas parfaitement leur composition relative selon les pays et nationalités d'origine. La confrontation des données du recensement avec celles de l'EDP ne fait cependant pas apparaître d'autre déformations majeures de l'échantillon (Rouault et Thave, 1997). Surtout, ce biais de représentativité n'affecte pas en tant que tel la qualité du suivi des individus proposé par l'EDP. Il exclut juste une partie d'entre eux de ce suivi, limitant de ce fait la généralisation des résultats obtenus pour le sous-groupe particulièrement affecté²⁷.

Les éventuels changements de résidence ayant précédé le décès ne sont pas enregistrés dans l'EDP alors que l'état de santé préalable est susceptible de générer des choix résidentiels spécifiques. L'importance de cette composante dans la mobilité totale dépend de l'âge : négligeable en raison de la faible fréquence des décès jusqu'à un âge assez avancé, son ampleur va ensuite s'accroître. D'autre part, même dans le cas où on dispose d'information directe sur la mobilité des individus par l'intermédiaire des bulletins de recensement, les informations consignées peuvent ne refléter qu'imparfaitement certaines situations particulières tels que les cas de multi-résidence (Toulemon et Pennec, 2010). Enfin, les travailleurs saisonniers en provenance d'un autre pays tout comme les travailleurs détachés (Eremenko *et al.*, 2016) sont exclus du cadre de l'EDP dès lors que leur résidence principale demeure à l'étranger²⁸.

Si la structure générale de l'EDP est restée constante et le suivi de la présence sur le territoire au fil des recensement systématique entre 1968 et 1999, l'enrichissement de l'EDP a néanmoins subi des restrictions. Pour des raisons de moyens, les variables autres que celles relatives à l'individu n'ont parfois été récupérées que pour un sous-échantillon de l'EDP. Pour le recensement de 1968, celles relatives à la famille, au ménage, au logement ne sont ainsi pas disponibles. Pour le recensement de 1975, les informations relatives à la famille et au logement ne sont pas disponibles pour un dixième de l'échantillon. De même, en 1982, seul un quart de l'échantillon a été alimenté de l'ensemble des informations recueillies sur les bulletins de recensement. D'autre part, l'enregistrement des décès des immigrés n'a été effectué de façon ininterrompue entre 1968 et 1999 que sur la moitié de l'échantillon des individus nés après 1891, les individus nés les 1 ou 4 octobre²⁹.

²⁷L'ampleur limitée de cette déformation est à mettre en perspective avec les taux de non-réponse totale des enquêtes ponctuelles qui atteignent fréquemment 40%.

²⁸La conduite des opérations de recensement en mars exclut d'ailleurs de fait les saisonniers estivaux.

²⁹Pour l'autre moitié de l'échantillon, on observe entre 1990 et 1999 une attrition 10 points plus élevée alors que leurs caractéristiques sont similaires.

3.5 Echantillons d'étude

L'analyse de la mobilité développée dans cet article exploite bien toute la dimension systématique du suivi des individus : seule la taille de l'échantillon d'étude est affectée. La mesure de taux de mobilité est ainsi effectuée sur la moitié de l'échantillon composée des individus nés les 1 ou 4 octobre³⁰. La même nécessité de bénéficier d'un suivi systématique des décès restreint l'analyse aux individus nés à partir de 1891. La plupart des résultats sont présentés pour un même intervalle d'âge d'étude : 1 - 77 ans au recensement initial. Ce choix se justifie par un souci de comparabilité des résultats entre les recensements et la volonté de disposer de suffisamment d'effectifs à chaque âge pour mener des analyses âge par âge. Les individus plus jeunes sont très peu nombreux parmi les immigrés qui sont par définition absents du territoire au moment de leur naissance. L'exclusion des plus de 77 ans permet aussi d'éviter que l'incertitude associée à la mobilité intercommunale précédant le décès prenne une ampleur trop importante³¹.

On distingue les immigrés (personnes nées hors du territoire français avec une nationalité étrangère à la naissance) des natifs (définis comme les personnes nées en France métropolitaine). Les personnes originaires des territoires français ultra-marins tout comme celles nées à l'étranger avec la nationalité française sont exclues de la présente analyse afin de se concentrer sur le cas des immigrés par rapport aux natifs sur le territoire métropolitain. Cela permet également d'assimiler plus facilement départs du territoire métropolitain et émigration dans son acception habituelle (entendue comme départ du territoire national), dès lors que les personnes les plus susceptibles de se diriger vers les territoires nationaux exclus du suivi plutôt que vers l'étranger sont exclues de l'analyse.

Il convient de bien noter que les autres restrictions dans l'enrichissement de l'EDP n'affectent pas la mesure de la mobilité des immigrés et des natifs. Elles restreignent seulement l'échantillon à partir duquel il est possible d'analyser le lien entre cette mobilité et l'ensemble des caractéristiques de l'individu et de son environnement (Tab. 10 en annexe). L'analyse de l'ensemble des caractéristiques (familiales, du ménage, de logement, locales), impossible en 1968, ne peut ainsi être effectuée que sur 88.4% des observations de 1975 et 1/4 de l'échantillon de 1982. La représentativité de ces sous-échantillons peut être testée à partir des variables individuelles disponibles pour l'ensemble de l'échantillon. Dans le cas de 1982, le sous-échantillon est en tous points similaire à l'ensemble. Dans le cas de 1975, il se distingue par la localisation, les cas exclus étant concentrés dans des communes de plus de 500 000 habitants ou en Corse. Les données locales contextuelles présentant également des cas d'omission nettement plus fréquents pour la Corse, cette région est exclue de l'échantillon d'analyse des caractéristiques³².

³⁰ Soit l'ensemble des individus disposant d'un suivi continu de leur date de décès. Cela permet par là même de régler le problème du taux d'attrition anormalement élevé entre 1990 et 1999 pour la moitié des immigrés en les excluant de l'analyse, évitant ainsi une potentielle source de surestimation de l'émigration.

³¹ Les résultats obtenus pour les âges plus élevés disponibles à chaque recensement postérieur à 1968 sont néanmoins disponibles en annexe.

³² Au risque de se répéter, les restrictions présentées dans ce paragraphe ne concernent que la Table 10 en annexe.

4 Résultats

4.1 Les immigrés plus mobiles que les natifs

La proportion d'individus quittant leur commune de résidence entre deux recensements peut être calculée comme somme de trois composantes de la population initiale (Equ. 1e). A celles constituées par les individus résidant dans une autre commune au second recensement ou ayant quitté le pays, s'ajoute celle des individus décédés sur le territoire après avoir changé de commune. Le cadre offert par l'EDP permet de mesurer les deux premières composantes mais les départs communaux précédant un décès ne sont pas renseignés. Leur ampleur peut cependant être évaluée à partir des deux configurations extrêmes encadrant ce phénomène (Horowitz et Manski, 1998). Considérer que tous les individus sont restés dans la même commune entre leur décès et le recensement le précédant fournit une borne basse. Inversement, envisager que tous les individus ont préalablement changé de commune avant de rejoindre leur dernière demeure fournit une borne haute³³. L'intervalle ainsi obtenu, additionné aux deux autres composantes, permet d'obtenir une estimation de la proportion des départs communaux intercensitaires sous la forme d'un intervalle dont la taille est liée à la proportion des décès.

La Figure 1 présente les résultats obtenus pour les quatre périodes intercensitaires³⁴. La proportion d'individus mobiles est calculée à chaque âge selon les deux approches décrites précédemment pour les immigrés et les natifs âgés de 1 à 77 ans au recensement initial. Ce mode de représentation rend compte de la forte variabilité de la mobilité selon l'âge et de l'ampleur croissante aux âges élevés de la mobilité potentielle censurée par les décès³⁵. Immigrés et natifs partagent des profils d'évolution de la mobilité selon l'âge très proches. La mobilité élevée aux jeunes âges associée à la mobilité des parents décroît initialement pour atteindre un minimum local aux alentours de 10 ans avant d'augmenter pour atteindre un maximum vers 20 ans. Le taux de mobilité intercensitaire des individus âgés de 10 ans au recensement de 1975 correspond à leur mobilité entre 10 et 17 ans, âge atteint dans l'année du recensement de 1982³⁶. La mobilité commencerait donc à augmenter pour les cohortes atteignant l'âge de fin d'obligation scolaire entre les deux recensements. De façon plus générale, cet accroissement de la mobilité correspond au processus de départ du domicile parental, qu'il soit lié à l'entrée sur le marché de travail, à la poursuite des études, à la mise en couple. A partir de 45 ans, les deux mesures de la mobilités utilisées, jusque-là confondues pour chaque groupe, commencent à diverger sous l'effet de l'accroissement de la mortalité. Si la mobilité hors décès continue de diminuer avec l'âge, le nombre de décès est désormais suffisant pour générer un accroissement de la mobilité potentielle les incluant comme cas de mobilité. La décroissance de

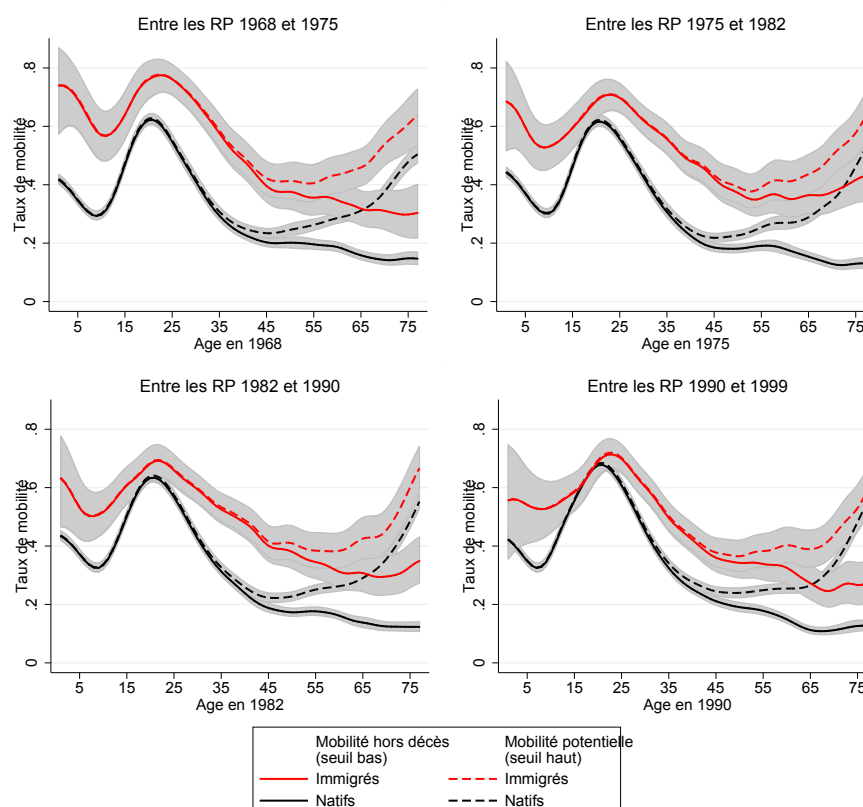
³³On ne traite cependant pas ici du choix du lieu de sépulture, souvent différent du lieu de résidence dans les grandes villes (Dittgen, 2004) et qui peut même donner lieu à un transport du corps ou des cendres du défunt vers un pays tiers (Attias-Donfut et Wolff, 2005).

³⁴Le même type de graphiques avec les valeurs obtenues à chaque âge est présenté en annexe Figure 2. Ils prolongent aussi l'analyse aux âges les plus élevés disponibles pour chaque période intercensitaire.

³⁵Il permet d'assurer une comparaison entre immigrés et natifs en dépit de leurs différences de composition d'âge.

³⁶De même, la mobilité des individus âgés de 20 ans au recensement de 1975 correspond à leur mobilité entre 20 et 27 ans.

FIGURE 1 – Proportion d’immigrés et de natifs ayant quitté leur commune de résidence selon la mobilité potentielle avant décès



Les proportions sont calculées pour chaque âge atteint l’année du recensement initial. Les lignes continues et pointillées sont obtenues par la méthode du noyau (noyau gaussien, fenêtre de taille 2). Les zones grisées correspondent aux intervalles de confiance (au seuil 5%) mesurés à chaque âge. Source : EDP (INSEE).

la mobilité hors décès des natifs est entrecoupée d’une phase de plateau pour les individus âgés d’une cinquantaine d’année au recensement initial, un rebond qui correspond aux âges de passage à la retraite. Aux âges plus élevés, la mobilité consécutive aux pertes d’autonomie contribuent également à ralentir la baisse de la mobilité. Pour les immigrants, le rebond de la mobilité hors décès au-delà de 70 ans est plus marqué, tout en n’étant pas significatif au seuil 5% : ce qui pourrait correspondre à des retours vers le pays d’origine à l’approche de la mort repose sur des effectifs limités.

Les immigrants se distinguent par des niveaux de mobilité nettement supérieurs à ceux des natifs à chacune des périodes intercensitaires. Jusqu’à 60 ans, la borne basse de la mobilité des immigrants est systématiquement supérieure à la borne haute de la mobilité des natifs. Parmi les immigrants âgés de 10 ans en 1975, 52% quittent leur commune avant le recensement suivant contre 28% des natifs. L’augmentation plus rapide de la mobilité des natifs réduit cet écart à 4 points à 20 ans, âge auquel la part de natifs mobiles atteint son maximum (64%). Pour les immigrants, le maximum, atteint à 22 ans, est 10 points plus élevé que celui des natifs. Aux âges qui suivent, les taux de mobilité diminuent mais l’écart augmente à nouveau en valeur absolue comme en valeur relative. Entre 36

et 45 ans, la proportion d'immigrés mobiles est deux fois supérieure à celle observée pour les natifs, leurs taux de mobilité hors décès (bornes basses) passant de 56% et 27% à 43% et 19%. Les taux de mobilité intégrant les décès (bornes hautes) restent quasi-confondus à ceux les excluant, les taux respectifs étant de 56, 28, 44 et 22%.

Au-delà de 60 ans, la mobilité potentielle associée aux décès prend de l'ampleur. Les intervalles encadrant la mobilité totale des immigrés et des natifs ne sont alors plus forcément disjoints au seuil 5%. Selon que l'on attribue une immobilité ou une mobilité inter-communale à l'ensemble des individus décédés, les taux de mobilité divergent. La borne haute de la mobilité des natifs tend à rejoindre puis à dépasser la borne basse de la mobilité des immigrés. Pour la période 1975-1982, ce franchissement a lieu pour les individus âgés de 74 ans au recensement initial. Mais même aux âges les plus élevés, le niveau de mobilité hors décès estimé pour les immigrés reste nettement supérieur en valeur à celui obtenu pour les natifs (Fig. 2 en annexe). Il est ainsi trois fois plus élevé à chaque âge entre 1975 et 1982. Les bornes hautes assimilant tout décès à un cas de mobilité tendent à se rapprocher mais elle n'aboutissent à des niveaux équivalents qu'au-delà de 85 ans, observés uniquement pour les périodes 1982-1990 et 1990-1999.

Les différences de durée des intervalles intercensitaires invitent à la prudence dans la comparaison de l'évolution des niveaux de mobilité obtenus d'une période à l'autre. On peut toutefois noter que la proportion d'immigrés mobiles tend à diminuer au fil des recensements de plus en plus espacés. Le niveau maximal atteint vers 20 ans passe de 80% en 1968-1975 à 73% en 1990-1999. Cette baisse générale des niveaux de mobilité des immigrés est observée aux autres âges, en dépit d'une augmentation temporaire de la mobilité entre les deux premières périodes. Les niveaux de mobilité observés pour les natifs restent relativement stables d'une période intercensitaire à l'autre, tout en étant plutôt orientés à la baisse. Seule exception majeure, la dernière période intercensitaire se distingue avec un pic de la mobilité à 20 ans 5 points supérieurs aux niveaux observés précédemment. Le niveau de mobilité des natifs rejoint ainsi celui des immigrés entre 17 et 21 ans, l'écart devenant non significatif au seuil 5%. De façon plus générale, l'écart de mobilité entre immigrés et natifs tend à se réduire entre 20 et 50 ans passant de plus de 20 points à 15 points. Pour les individus âgés de 75 ans en 1990, l'écart de mobilité hors décès passe en dessous de 10 points tandis que l'écart entre les bornes hautes disparaît en raison du différentiel de mortalité entre immigrés et natifs sur le territoire français³⁷.

Au final, la mobilité des immigrés apparaît à chaque âge supérieure à celle des natifs. Et cet écart de mobilité systématique est conséquent, en dépit des hypothèses très larges retenues pour les bornes des intervalles. D'éventuels défauts de suivi des individus dans l'EDP ne peuvent suffire à expliquer l'ampleur des écarts de mobilité observés entre immigrés et natifs. Même en retenant des hypothèses extrêmes abaissant le niveau de mobilité des immigrés, celui-ci demeure supérieur

³⁷Sur ce phénomène de sous-mortalité des immigrés observé dans les pays d'accueil dont la France, voir Boulogne *et al.* (2012) et Guillot *et al.* (2016).

à celui des natifs : en ne considérant comme émigration que les cas d'absence à deux recensements consécutifs (Fig. 3 en annexe) ou en appliquant les taux de mortalité des natifs aux immigrés du même âge (Fig. 4 en annexe), le constat général reste inchangé, témoignant de la robustesse de ce résultat.

4.2 L'originalité des résultats

4.2.1 Un renversement de la hiérarchie de la mobilité en faveur des immigrés

La Table 1 met en perspective le résultat obtenu par rapport aux approches traditionnelles de la mobilité résidentielle intercensitaire³⁸. Cette dernière considère le nombre d'individus résidant dans des communes différentes lors de deux recensements consécutifs en le rapportant aux individus présents à chacun de ces deux recensements³⁹. Ce taux de mobilité observé est systématiquement plus élevé pour les natifs que pour les immigrés. Initialement quasi-similaires entre 1968 et 1975 au niveau 30%, leurs taux connaissent une évolution opposée pour atteindre entre 1990 et 1999 respectivement 33% et 27%. Les immigrés apparaissent alors moins mobiles que les natifs.

TABLE 1 – Taux de mobilité et d'immobilité intercommunale d'un recensement à l'autre selon les approches rétrospectives en coupe et longitudinales par panel

Recensement (RP) (%)	1968-1975		1975-1982		1982-1990		1990-1999	
	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.
<i>Approche rétrospective (présents aux 2 RP)</i>								
Mobilité observée	30.0	30.2	26.9	30.4	27.9	32.3	27.4	33.4
Immobilité observée	70.0	69.8	73.1	69.6	72.1	67.7	72.6	66.6
<i>N</i>	<i>10 788</i>	<i>190 580</i>	<i>12 486</i>	<i>204 157</i>	<i>13 735</i>	<i>211 941</i>	<i>15 076</i>	<i>223 626</i>
<i>Approche longitudinale (présents au 1^{er} RP)</i>								
Mobilité observée	19.1	27.1	17.3	27.4	18.8	29.2	19.0	30.2
Immobilité observée	44.6	62.8	46.9	62.6	48.4	61.2	50.2	60.2
Attrition	36.3	10.1	37.8	10.1	32.8	9.7	30.9	9.6
<i>dont attrition pour décès</i>	<i>5.2</i>	<i>4.4</i>	<i>2.7</i>	<i>4.4</i>	<i>3.6</i>	<i>4.8</i>	<i>3.9</i>	<i>4.7</i>
<i>N</i>	<i>16 947</i>	<i>212 018</i>	<i>19 446</i>	<i>227 027</i>	<i>20 440</i>	<i>234 580</i>	<i>21 802</i>	<i>247 301</i>

Note : l'analyse est menée parmi les individus nés les 1 ou 4 octobre âgés de 1 à 77 ans l'année du recensement initial. Source : EDP (INSEE)

L'approche alternative développée ici se distingue d'abord en prenant la population initiale pour référence. La proportion d'individus ayant déménagé dans une autre commune est ainsi rapportée à un ensemble plus large, d'où l'obtention d'un taux de mobilité observé plus faible pour un groupe d'individus mobiles pourtant identique. Il est 10 points inférieur pour les immigrés contre 3 points pour les natifs. Le taux de mobilité observé pour les immigrés devient ainsi nettement inférieur à

³⁸La supériorité à tout âge de la proportion de départs communaux pour les immigrés par rapport aux natifs (Fig. 1) permet d'effectuer cette comparaison à partir de la proportion moyenne tous âges confondus (1-77 ans). L'analyse prolongée au-delà du seuil de 77 ans pour les recensements postérieurs à 1968 fournit des résultats comparables (voir Tab. 8 en annexe A.5).

³⁹Ce calcul est ici effectué en utilisant la localisation indiquée à chaque recensement et non à partir de la question rétrospective dont les limites ont été exposées précédemment (voir section 3.2). Il s'agit de pouvoir comparer approche rétrospective et approche longitudinale par panel à partir des mêmes sources.

celui des natifs. Non pas en raison d'une plus forte propension à l'immobilité - si celle-ci passe de 45% à 50% au cours de la période d'étude, elle demeure 10 points inférieure à celle des natifs - mais bien au contraire en raison de leur taux de disparition d'un recensement à l'autre supérieur dû à leur départ du territoire.

La part de l'attrition ajoutée à celle de la mobilité intercommunale observée fournit la moyenne de la borne haute des départs communaux (Tab. 2) représentée précédemment de façon graphique. Elle peut également être appréhendée comme la somme de la mobilité intercommunale potentielle (rassemblant mobilité observée et décès) et de l'émigration. La borne basse est constituée de mobilité intercommunale observée et de l'émigration. L'amplitude moyenne de l'intervalle définit par ces deux bornes, qui correspond à la proportion de décès, reste très limitée : de l'ordre de 5 points. L'écart ne prenant de l'importance qu'aux âges les plus élevés (Fig. 1 et 2), il n'affecte qu'une part très limitée de l'ensemble des individus⁴⁰. Même à imaginer des comportements totalement différents entre immigrés et natifs juste avant leur décès, l'ajout de 5 points de mobilité aux natifs ne suffit pas à combler l'écart moyen de mobilité avec les immigrés, loin de là. Initialement 50% plus élevée que celle des natifs, la mobilité des immigrés se réduit tandis que celle des natifs augmente. Mais l'écart en faveur des immigrés reste de 10 points en 1999, soit 25 à 30% plus élevée que les natifs (selon la borne retenue). Par conséquent, retenir sa borne basse plutôt que sa borne haute ne change pas fondamentalement la nature des résultats globaux et évite de s'exposer à une sur-estimation de la mobilité. Par défaut et sauf mention contraire, on retiendra cette approche dans la suite de cet article.

TABLE 2 – Taux de départ communal et ses composantes

Recensement (RP) (%)	1968-1975		1975-1982		1982-1990		1990-1999	
	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.
Mobilité intercommunale								
observée	19.1	27.1	17.3	27.4	18.8	29.2	19.0	30.2
potentielle	24.3	31.5	20.0	31.7	22.4	34.0	22.8	34.9
Emigration	31.1	5.7	33.1	5.7	29.2	4.9	27.0	4.9
Départ communal								
borne basse	50.2	32.9	50.4	33.1	48.0	34.0	46.0	35.1
borne haute	55.4	37.2	53.1	37.5	51.6	38.8	49.8	39.8
<i>N</i>	<i>16 947</i>	<i>212 018</i>	<i>19 446</i>	<i>227 027</i>	<i>20 440</i>	<i>234 580</i>	<i>21 802</i>	<i>247 301</i>

Note : l'analyse est menée parmi les individus nés les 1 ou 4 octobre âgés de 1 à 77 ans l'année du recensement initial. *Source* : EDP (INSEE)

4.2.2 Mise en évidence de l'ampleur de l'émigration

Un tiers des immigrés disparaissent d'un recensement à l'autre contre 10% des natifs, alors même que la proportion de décès est inférieure à 6% (Tab. 1). La part des décès dans l'attrition passe de

⁴⁰En prolongeant l'analyse aux âges les plus élevés (jusqu'à 99 ans pour la période 1990-1999), l'écart reste limité à 8 points (Tab. 9 en annexe A.5)

44% à 49% pour les natifs entre 1968 et 1999, mais elle demeure inférieure à 15% pour les immigrés. Au final, le taux d'attrition hors décès, assimilé à l'émigration, s'établit entre 27 et 33% pour les immigrés, contre environ 5% pour les natifs (Tab. 2). Un quart à un tiers des immigrés de 1 à 77 ans observés à un recensement auraient ainsi quitté le territoire métropolitain à l'issue des 7 à 9 années suivantes. En termes d'effectifs, ces départs intercensitaires correspondent à des flux d'émigrés de l'ordre d'un million d'individus parmi les immigrés et de 2.4 millions de personnes parmi les natifs⁴¹.

Cette propension différente à quitter le territoire entre immigrés et natifs s'observe à tout âge (Fig. 5 en annexe). En dépit des variations, la proportion de départ des immigrés reste supérieure à un sur cinq tandis qu'elle ne dépasse jamais 10% pour les natifs. Ces derniers affichent une mobilité généralement deux fois inférieure à ce niveau qui n'est atteint que pour les individus âgés de 15 à 18 ans au recensement initial. Il s'agit de leur mobilité entre cet âge et leur âge atteint dans l'année du recensement suivant (entre 22 et 27 ans). L'accession à l'âge de la majorité légale et les opportunités de mobilité internationale liées aux études supérieures favorisent les départs des natifs du territoire français, certains étant eux-mêmes des enfants d'immigrés. La majorité de ces départs n'est cependant pas durable⁴², la proportion de natifs demeurant absents au recensement suivant ne dépassant pas 2.5%. Parmi les cas d'émigration, la part des départs durables, limitée à moins d'un tiers, n'augmente que chez les plus âgés sous l'effet de l'augmentation de la probabilité de décès. Au contraire, la majorité des départs des immigrés apparaît durable à chaque âge en étant confirmée dans trois quarts des cas au recensement suivant.

4.3 Une émigration sélective

4.3.1 Peu de différences de mobilité selon le sexe hors émigration

Les ordres de grandeurs des résultats obtenus sur l'ensemble de la population sont conservés lorsqu'on distingue les hommes des femmes (Tab. 3). Les proportions totales de départs communaux obtenues pour les femmes sont équivalentes ou inférieures à celles des hommes, tant parmi les natifs que les immigrés⁴³. Les intervalles de mobilité définis par les bornes (selon la prise en compte ou non de la mobilité associée aux décès) sont en grande partie superposés pour les natifs et les natives, témoignant de leurs niveaux proches de mobilité. Ils sont disjoints pour les immigrés et les immigrées. L'analyse des composantes de cette mobilité totale met en évidence le rôle de l'émigration dans ce résultat. En effet, la mobilité intercommunale observée pour les natives est systématiquement supérieure à celle des natifs, même si l'écart (sauf exception) reste limité à 1 point de pourcentage. Les valeurs des bornes basses de mobilité totale sont cependant équivalentes à celles des hommes, l'écart en faveur des femmes étant limité à 0.4 points même pour la dernière période. Cela s'explique par la fréquence plus élevée des cas d'émigration parmi les hommes, l'écart

⁴¹L'échantillon d'étude dont les effectifs reportés Table 2 est constitué de la moitié des effectifs de l'EDP qui est lui-même un échantillon de l'ordre de 1.1% de la population métropolitaine (cf section 3).

⁴²Les départs durables, définis comme deux absences consécutives au recensement non consécutives à un décès sur le territoire, sont représentés par la courbe en pointillé sur les graphiques correspondant aux trois premières périodes intercensitaires. Cette mesure n'est évidemment pas disponible pour la dernière période.

⁴³La seule véritable exception est un écart en faveur des natives sur la période 1990-1999.

atteignant 4 points de pourcentage parmi les immigrés. Pour les natifs, la différence est plus limitée même si elle tend à augmenter, passant de 0.3 à 1.3 points. Mais elle suffit à quasiment annuler l'écart de mobilité interne en faveur des natives initialement observé⁴⁴.

TABLE 3 – Taux de départ communal et ses composantes selon le sexe

Recensement (RP) (%)	1968-1975		1975-1982		1982-1990		1990-1999	
	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.
Hommes								
Mobilité intercommunale								
observée	19.4	26.9	17.5	27.0	18.9	28.7	18.5	29.3
potentielle	25.7	32.2	20.6	32.5	23.4	34.8	23.4	35.4
Emigration	32.8	5.9	34.9	6.0	30.8	5.3	28.9	5.6
Départ communal								
borne basse	52.2	32.8	52.3	33.0	49.7	34.0	47.4	34.9
borne haute	58.6	38.1	55.5	38.4	54.2	40.1	52.4	41.0
<i>N</i>	<i>9 551</i>	<i>103 385</i>	<i>10 745</i>	<i>111 361</i>	<i>10 975</i>	<i>115 380</i>	<i>11 404</i>	<i>121 721</i>
Femmes								
Mobilité intercommunale								
observée	18.7	27.3	17.1	27.7	18.7	29.6	19.5	31.0
potentielle	22.4	30.8	19.1	31.0	21.2	33.1	22.2	34.3
Emigration	29.0	5.6	31.0	5.5	27.3	4.5	24.9	4.3
Départ communal								
borne basse	47.7	32.9	48.1	33.2	46.0	34.1	44.3	35.3
borne haute	51.4	36.5	50.1	36.5	48.5	37.6	47.0	38.6
<i>N</i>	<i>7 396</i>	<i>108 633</i>	<i>8 701</i>	<i>115 666</i>	<i>9 465</i>	<i>119 200</i>	<i>11 404</i>	<i>121 721</i>

Note : l'analyse est menée parmi les individus nés les 1 ou 4 octobre âgés de 1 à 77 ans l'année du recensement initial. *Source* : EDP (INSEE)

4.3.2 Variation de la mobilité des immigrés selon l'ancienneté et la région d'origine

La proportion d'immigrés quittant leur commune de résidence d'un recensement à l'autre varie de façon importante selon l'ancienneté de leur arrivée en France et leur région de naissance. La Table 4 met en évidence cette hétérogénéité à structure d'âge constante⁴⁵. La mobilité décroît ainsi systématiquement avec l'ancienneté de la présence sur le territoire. Entre 1982 et 1990, la mobilité des immigrés arrivés avant 1968 est deux fois inférieure à celle de ceux arrivés au cours de la période 1975-1982. De 1990 à 1999, 67% des immigrés arrivés au cours de la précédente période intercensitaire sont mobiles contre 29% de ceux arrivés avant 1968. De façon générale, la mobilité des immigrés arrivés lors de la dernière période intercensitaire reste stable autour de 66%. Celle des individus arrivés avant 1968 baisse de plus de 10 points en dépit de la neutralisation des

⁴⁴La supériorité du niveau de mobilité intercommunale potentiel pour les hommes par rapport aux femmes résulte lui du différentiel de mortalité entre hommes et femmes.

⁴⁵On a vu précédemment que les proportions d'individu mobile variaient de façon importante avec l'âge. Pour éviter les effets de composition dus aux structures d'âge particulières à chaque groupe et faciliter ainsi les comparaisons, les différences de structure d'âge ont été neutralisées en calculant les proportions globales pour une structure d'âge commune (celle des immigrés dans leur ensemble). La période d'arrivée est déduite à partir de la première observation des individus à un recensement.

différences de structure d'âge. Ce lien entre mobilité et période d'arrivée résulte notamment de la sensibilité de l'émigration à la durée de présence sur le territoire et de la sélectivité progressive des immigrés demeurant sur le territoire. Entre 1975 et 1982, la proportion d'émigrés est deux fois et demi plus forte pour les immigrés arrivés avant 1968 que pour ceux arrivés après. Pour les individus arrivés avant 1968, la proportion de cas d'émigration diminue au fil des recensements pour atteindre 12% pour la période 1990-1999. Il en est de même pour ceux arrivés aux périodes suivantes, l'ampleur de l'émigration des immigrés arrivés entre 1968-1975 passant ainsi de 50% à 19%.

Ces constats généraux restent vérifiés même en distinguant les immigrés selon leur région de naissance. Les immigrés d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal) et les immigrés en provenance d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie) représentent à eux seuls près de deux tiers des immigrés installés en France entre 1968 et 1990⁴⁶. La mobilité moyenne de ces deux groupes d'immigrés diminue nettement au cours de la période, notamment sous l'effet d'une baisse de l'ordre de 10 points de la proportion de l'émigration entre les périodes 1975-1982 et 1990-1999. Cela s'explique notamment par l'ancienneté des arrivées d'immigrés en provenance de ces régions. Ainsi sur la période 1990-1999, la part des départs de France reste de l'ordre de 50% parmi les immigrés arrivés durant la dernière période intercensitaire, tant pour ceux originaires d'Europe du Sud que d'Afrique du Nord. Cependant cette part est respectivement inférieure à 20% et 27% pour ceux arrivés précédemment. Les immigrés d'Afrique du Nord restent en moyenne plus mobiles que ceux d'Europe du Sud mais l'écart tend à décroître au cours de la période : il passe de 12.5 points à 9 points pour la mobilité totale, de 13 à 9 points pour l'émigration. Sur la période 1990-1999, les proportions d'individus mobiles en fonction de la période d'arrivée sont identiques à un point près à l'exception du groupe le plus ancien. L'écart en matière d'émigration reste plus systématique en faveur des immigrés d'Afrique du Nord. Par contre, la part de l'émigration dans la mobilité totale des deux groupes diminue. Elle représente ainsi 3/4 des cas de mobilité des immigrés d'Afrique du Nord en 1975-1982 contre 2/3 en 1990-1999.

⁴⁶A noter que l'origine des immigrés est déterminée à la fois par leur pays et leur nationalité de naissance. Pour le détail des proportions par origine et leur évolution, voir Tab. 10 en annexe.

TABLE 4 – Proportion de départ communal selon la période d’arrivée et la région d’origine des immigrés, calculée pour une structure d’âge harmonisée

Recensement (RP) taux (%)	1975-1982		1982-1990		1990-1999	
	Mobilité	dont émigration	Mobilité	dont émigration	Mobilité	dont émigration
Immigrés (réf.)	50.4	33.1	48.0	29.2	46.0	27.0
Natifs	30.6	5.3	31.1	4.5	32.4	4.6
Immigrés						
par période d’arrivée						
avant 1968	39.5	20.5	33.9	14.5	28.8	11.9
1968-1975	65.5	50.3	43.9	25.4	37.0	18.6
1975-1982			67.4	49.9	43.2	20.0
1982-1990					66.8	50.4
Europe du Sud						
toutes périodes d’arrivée	47.4	31.1	43.9	25.7	42.2	22.4
avant 1968	38.0	20.2	32.6	13.8	27.6	11.5
1968-1975	62.2	48.3	42.8	25.3	37.5	18.3
1975-1982			67.5	53.5	42.3	19.6
1982-1990					65.6	50.6
Afrique du Nord						
toutes périodes d’arrivée	60.4	44.4	53.2	38.8	47.2	31.7
avant 1968	47.3	30.6	39.8	23.1	33.2	16.0
1968-1975	72.2	57.0	47.5	31.0	36.8	21.5
1975-1982			67.9	56.1	43.2	27.1
1982-1990					66.5	52.4

Note : l’analyse est menée parmi les individus nés les 1 ou 4 octobre âgés de 1 à 77 ans l’année du recensement initial. La mesure retenue est celle de la borne basse (hors mobilité potentielle associée aux décès, cf. Tab.2). Structure d’âge harmonisée en prenant celle de l’ensemble des immigrés comme référence après constitution de 16 groupes d’âge de 5 ans, à l’exception du premier (1-4) et du dernier (75-77). *Source* : EDP (INSEE)

4.3.3 Spécificités des immigrés quittant le territoire

L’émigration ne touche pas de façon uniforme les individus, indépendamment de leurs caractéristiques. La Table 4 en donne un premier aperçu. La Table 10 en annexe présente une synthèse des caractéristiques moyennes des immigrés âgés de 18 à 77 aux recensements de 1975, 1982, 1990 selon leur mobilité entre ce recensement et le suivant. Il ne s’agit pas ici d’isoler l’effet d’une caractéristique donnée sur la mobilité mais seulement de mettre en évidence que les immigrés qui demeurent dans le pays d’accueil ont un profil distinct de ceux qui le quittent.

Les immigrés quittant la France ne sont pas représentatifs de l’ensemble des immigrés de 18 à 77 ans, pas plus qu’ils ne le sont des immigrés mobiles dont ils composent la majorité des effectifs (65% en 1975, 59% en 1999). Tout en partageant avec l’ensemble des immigrés mobiles de nombreuses caractéristiques communes, ils s’en distinguent par le caractère accentué de certaines d’entre elles. L’ampleur de la sur-représentation ou de la sous-représentation de caractéristiques associées aux immigrés mobiles est ainsi encore plus marquée. Comme déjà noté précédemment, ceux qui émigrent se distinguent ainsi nettement par leur arrivée plus récente sur le territoire (plus de la moitié sont arrivés durant la dernière période intercensitaire) et leur origine⁴⁷. Par rapport aux autres individus mobiles, les émigrés sont plus fréquemment des individus mariés dont le conjoint

⁴⁷ Sur-représentation des immigrés d’Afrique du Nord parmi les cas d’émigration, sous-représentation des immigrés d’Europe du Sud à l’exception des Portugais durant les deux premières périodes intercensitaires.

est absent du ménage et leur conjoint est plus fréquemment immigré, configuration suggérant des familles transnationales. Mais cette dernière proportion reste inférieure à celle observée parmi les immobiles, ce qui peut s'expliquer par les cas de regroupement familial réalisés sur le territoire français. Les caractéristiques du lieu de résidence initial de ceux qui émigrent sont également légèrement renforcées par rapport à ce qui est observé pour l'ensemble des mobiles. Les proportions locales d'immigrés et de chômage restent sensiblement les mêmes mais sont systématiquement un peu plus élevées, tout comme les conditions de logement semblent un peu plus précaires, une minorité disposant ainsi de sanitaires dans son logement en 1975.

Par contre, les émigrés rassemblent moins de jeunes de 18 à 29 ans que l'ensemble des mobiles et plus d'individus de 35 à 54 ans. Pour les plus de 60 ans, les proportions sont intermédiaires entre celles des immobiles et celles des autres mobiles. En 1975, les immigrés quittant le territoire se distinguent par une plus forte proportion de non diplômés (78%) alors que celle observée pour les mobiles dans leur ensemble (74%) reste proche de la moyenne des immobiles (73%). En 1999, la différence de non-diplômés entre émigrés et immobiles est inférieure à 1 point tandis que celle des mobiles dans leur ensemble est inférieure. Les plus diplômés (sauf en 1999) et les individus en emploi sont moins fréquemment observés que parmi les autres individus mobiles. Leur proportion reste cependant supérieure à celle associée aux immobiles. Les individus quittant la France métropolitaine ont encore moins souvent un ou deux enfants que l'ensemble des individus mobiles mais la proportion de ceux ayant 4 enfants et plus est légèrement supérieure (tout en restant inférieure à celle des immobiles). Parmi les évolutions notables, la proportion d'ouvriers, qui faisait partie des traits distinctifs des émigrants en 1975 (45% d'entre eux contre 43% pour l'ensemble des mobiles et 37% pour les immobiles) ne l'est plus en 1999, ces trois proportions étant ramenées à 30%. De même, alors que la proportion des immigrés algériens parmi les émigrés était nettement supérieure en 1982 (16% contre 13% pour l'ensemble des mobiles et 9% pour les immobiles), ces proportions deviennent similaires en 1990, de l'ordre de 10%. Cette évolution peut refléter une baisse des retours au pays durant la guerre civile algérienne. Ces quelques éléments suffisent à montrer la complexité du profil moyen des immigrés quittant le territoire et ainsi du processus de sélection de la population immigrée demeurant sur le territoire.

Conclusion

Ce travail met en évidence les spécificités de la mobilité des immigrés dans leurs pays d'accueil et la nécessité de développer un cadre d'analyse spécifique pour pouvoir en rendre compte. L'approche traditionnelle consistant à utiliser les informations rétrospectives disponibles dans le recensement se révèle inadéquate dans le cas des immigrés. D'une part, la qualité de ces informations apparaît fortement compromise par une importante non-réponse redressée de façon inadaptée. D'autre part, la disponibilité même de ces informations est affectée par la proportion considérable d'immigrés disparaissant d'un recensement à l'autre. Or la majorité de ces disparitions est précisément due

à la mobilité géographique de ces individus sortant du territoire national. Ce travail propose un cadre alternatif original adapté à la comparaison de la mobilité des immigrés et des natifs dans les pays d'accueil. Il est fondé sur l'analyse de la proportion d'individus quittant leur commune de résidence d'un recensement à l'autre. Il repose sur l'exploitation d'un panel adossé à des recensements exhaustifs et à l'état civil. L'échantillon démographique permanent de l'INSEE fournit d'importants gages de qualité de suivi des individus sur le territoire et de détection indirecte des sorties. Ceux-ci sont au moins équivalents voire nettement supérieurs à ce qui peut être observé actuellement dans la littérature internationale sur le sujet. Les tests de robustesse effectués tout au long de ce travail montrent qu'on peut aboutir à des conclusions générales assez tranchées, en dépit des approximations inhérentes aux études consacrées à l'immigration.

Entre 1968 et 1999, la mobilité des immigrés apparaît nettement supérieure à celle des natifs, de 30 à 50% plus élevée. La moindre proportion d'immigrés déménageant d'une commune française à une autre entre deux recensements est plus que compensée par l'importance des flux vers d'autres destinations. D'un recensement à l'autre, un quart à un tiers des immigrés initialement observés quittent le territoire, soit un million d'individus sur une période de 7 à 9 ans. L'ampleur de cette mobilité varie non seulement selon l'âge, mais également selon la durée de présence sur le territoire et selon le pays d'origine. L'analyse des autres caractéristiques des individus met en évidence une proximité du profil moyen des immigrés qui quittent le territoire avec ceux qui changent de commune, tout en s'en distinguant par de nombreux aspects. La comparaison de ces caractéristiques moyennes suffit à mettre en lumière les particularités des immigrés quittant la France métropolitaine par rapport aux autres. L'ampleur de ces flux couplé à leur spécificité génère un processus de sélection de la population immigrée demeurant sur le territoire susceptible d'affecter les résultats des études consacrées à l'intégration des immigrés. Les conséquences de l'émigration des immigrés s'étendent ainsi bien au-delà du strict cadre de la mobilité résidentielle.

La poursuite de ce travail passera par un approfondissement de l'étude des déterminants des départs du territoire. On peut aussi envisager de considérer l'impact du renouvellement sélectif de la population de façon plus systématique en prenant en compte non seulement les sorties mais également les entrées sur le territoire métropolitain. Un tel travail a déjà été entrepris à partir de l'EDP dans le cadre de l'étude de l'évolution de l'accession à la propriété du logement des immigrés (Gobillon et Solignac, 2015). L'approche développée pourra être adaptée à l'étude de la mobilité interne. L'analyse pourra être complétée en prenant en compte de façon plus systématique les trajectoires individuelles et les espaces sur lesquels elles se produisent. Le prolongement de l'analyse au-delà de 1999 se heurte au changement du mode de recensement qui n'offre plus de dénombrement exhaustif. Le changement du mode d'identification des individus a également engendré à partir de 2010 une forte sélectivité dans la poursuite du suivi des trajectoires immigrés⁴⁸. Cependant,

⁴⁸Voir Jugnot (2014) à propos des personnes « non migrées ».

l'appariement de l'EDP à de nouvelles bases de données sur la période récente peut permettre d'envisager une adaptation du cadre d'analyse développé ici. Ce travail invite ainsi à poursuivre l'étude des spécificités de la mobilité géographique des immigrés et de ses conséquences tant au niveau national que local.

Références

- ABRAMITZKY** Ran, **BOUSTAN** Leah P., **ERIKSSON** Katherine, 2014, « A Nation of Immigrants : Assimilation and Economic Outcomes in the Age of Mass Migration », *Journal of Political Economy*, 122 (31), p. 467-506.
- D'ALBIS** Hippolyte, **BOUBTANE** Ekrame, 2015, « Caractérisation des flux migratoires en France à partir des statistiques de délivrance de titres de séjour (1998-2013) », *Population*, 70 (3), p. 487-524.
- ALEXANDER** J. Trent, **GARDNER** Todd, **MASSEY** Catherine G., **O'HARA** Amy, 2015, « Creating a Longitudinal Data Infrastructure at the Census Bureau », *Working Paper PAA 2015*.
- ANGRIST** Joshua D., **KRUEGER** Alan B., 1991, « Does Compulsory Schooling Attendance Affect Schooling and Earnings? », *Quarterly Journal of Economics*, 106, p. 979-1014.
- ARBEL** Julyan, **COSTEMALLE** Vianney, 2016, « Estimation des flux d'immigration : réconciliation de deux sources par une approche bayésienne », *Economie et Statistique*, n°483-484-485, p. 121-149.
- ATTIAS-DONFUT** Claudine, **WOLFF** François-Charles, 2005, « Le lieu d'enterrement des personnes nées hors de France », *Population*, 60 (5), p. 813-836.
- BACCAÏNI** Brigitte, 1999, « Analyse des migrations internes et estimation du solde migratoire externe au niveau local à l'aide des données censitaires », *Population*, 54 (4/5), p. 801-815.
- BACCAÏNI** Brigitte, 2007, « Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans », *Population*, 62 (1), p. 143-160.
- BAILEY** William B., 1912, « The Bird of Passage », *American Journal of Sociology*, 18 (3), p. 391-397.
- BEAUCHEMIN** Cris, 2015, « Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE) : comprendre les migrations au-delà de l'immigration », *Population*, 70 (1), p. 7-12.
- BEAUCHEMIN** Cris, 2015, « Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE) : réflexions sur la conception et les limites d'une enquête multisituée », *Population*, 70 (1), p. 13-39.
- BERMUDEZ** Anastasia, **BREY** Elisa, 2016, « Is Spain Becoming a Country of Emigration Again? Data Evidence and Public Responses », in **Lafleur** Jean-Michel et **Stanek** Mikolaj (dir.), *South-North Migration of EU Citizens in Times of Crisis*, IMISCOE Research Series, Springer Open, p. 83-98.
- BIJWAARD** Govert E., **SCHLUTER** Christian, **WAHBA** Jackline, 2014, « The Impact of Labour Market Dynamics on the Return-Migration of Immigrants », *The Review of Economics and Statistics*, 96 (3), p. 483-494.
- BOGUE** Donald J., **LIEGEL** Gregory, **KOZLOSKI** Mickael, 2009, *Immigration, Internal Migration and Local Mobility in the U.S.*, Edward Elgar, 283 p.
- BONO** Pierre-Henri, **WASMER** Etienne, 2014, « Y-a-t-il un exode des qualifiés français? Quels sont les chiffres de l'émigration », *LIEPP Policy Brief*, n°10, 6 p.
- BORJAS** George J., **BRATSBERG** Bernt, 1996, « Who Leaves? The Outmigration of the Foreign-Born », *The Review of Economics and Statistics*, 78 (1), p. 165-176.
- BORJAS** George J., 2001, « Does Immigration Grease the Wheels of the Labor Market? », *Brookings Papers on Economic Activity, Economic Studies Program*, The Brookings Institution, 32 (1), p. 69-134.
- BORJAS** George J., 2014, *Immigration Economics*, Harvard University Press, Cambridge, 284 p.
- BOULOGNE** R., **JOUGLA** E., **BREEM** Y., **KUNST** A., **REY** G., 2012, « Mortality differences between the foreign-born and locally-born population in France (2004-2007) », *Social Science and Medecine*, 74 (8), p. 1213-1223.

- BRUTEL** Chantal, 2015, « L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2013 : un accroissement des mobilités », *INSEE Analyse*, n°22, 4 p.
- CARON** Louise, 2016, « Immigration permanente ou migration temporaire ? L'invisibilité des départs de France », in **Beauchemin** Cris et **Ichou** Mathieu (dir.), *Au-delà de la « crise des migrants », décentrer le regard*, Editions Karthala, p. 73-93.
- CATNEY** Gemma, **FINNEY** Nissa, 2013, *Minority Internal Migration in Europe*, International Population Studies Series, Ashgate Publishing, 394 p.
- COUET** Christine, 2006, « L'échantillon démographique permanent de l'INSEE », *Courrier des statistiques*, n°117-119, p. 5-14.
- COURGEAU** Daniel, 1968, « Les départs, hors de France, de travailleurs étrangers : Un essai de mesure », *Population*, 23 (4), p. 609-624.
- COURGEAU** Daniel, **LELIÈVRE** Éva, **WOLBER** Odile, 1998, « Reconstruire des trajectoires de mobilité résidentielle. Eléments d'une analyse biographique des données de l'EDP », *Économie et statistique*, 316 (1), p. 163-173.
- COURGEAU** Daniel, **LELIÈVRE** Éva, 2004, « Estimation des migrations internes de la période 1990-1999 et comparaisons avec celles des périodes antérieures », *Population*, 59 (5), p. 797-804.
- DEBRAND** Thierry, **TAFFIN** Claude, 2005, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Économie et Statistique*, n°381-382, p. 125-146.
- DITTGEN** Alfred, 2004, « De l'intérêt des projections de population pour la programmation des cimetières en ville nouvelle », *Les populations locales : actes du XIe colloque national de démographie, Strasbourg, mai 1999*, CUDEP, p. 389-394.
- DOBLHAMMER** Gabriele, **VAUPEL** James W., 2001, « Lifespan depends on month of birth », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 98 (5), p. 2934-2939.
- DONZEAU** Nathalie, **PAN KÉ SHON** Jean-Louis, 2004, « L'évolution de la mobilité résidentielle en France entre 1973 et 2006 : nouvelles estimations », *Population*, 64 (4), p. 779-795.
- DOS SANTOS** Manon Domingues, **WOLFF** François-Charles, 2010, « Pourquoi les immigrés portugais veulent-ils tant retourner au pays ? », *Économie et Prévision*, 195-196 (4-5), p. 1-14.
- DRUT** Bastien, **DUHAUTOIS** Richard, 2014, « L'effet d'âge relatif : une expérience naturelle sur les footballeurs », *Revue économique*, 65 (3), p. 657-667.
- DUSTMANN** Christian, **GÖRLACH** Joseph-Simon, 2016, « The Economics of Temporary Migrations », *Journal of Economic Literature*, 54(1), p. 98-136.
- ELLIS** Mark, 2012, « Reinventing US Internal Migration Studies in the Age of International Migration », *Population, Space and Place*, 18, p. 196-208.
- ESTABLET** Roger, 1997, *Comment peut-on être Français ? 90 ouvriers turcs racontent*, Fayard, 240 p.
- EREMENKO** Tatiana, **EL QADIM** Nora, **STEICHEN** Elsa, 2016, « Southern Europeans in France : Invisible Migrants ? », in **Lafleur** Jean-Michel et **Stanek** Mikolaj (dir.), *South-North Migration of EU Citizens in Times of Crisis*, IMISCOE Research Series, Springer Open, p. 123-148.
- FLAHAUX** Marie-Laurence, **BEAUCHEMIN** Cris, **SCHOUMAKER** Bruno, 2014, « De l'Europe vers l'Afrique : les migrations de retour au Sénégal et en république démocratique du Congo », *Population & Sociétés*, n°515, 4 p.
- FREY** W., 1995, « Immigration and internal migration flight from US metropolitan areas : toward a new demographic Balkanization », *Urban Studies*, 32, p. 733-757.

- GARCIA-PENALOSA** Cecilia, **WASMER** Etienne, 2016, « Préparer la France à la mobilité internationale croissante des talents », *Note du Conseil d'analyse économique*, 31, 12 p.
- GOBILLON** Laurent, **SOLIGNAC** Matthieu, 2015, « Homeownership of Immigrants in France : selection effects related to international migration flows », *PSC Working Paper*, 17-7, 38 p.
- GRENET** Julien, 2008, *Démocratisation scolaire, politiques éducatives et inégalités : une évaluation économique*, Thèse de l'EHESS, 2008, 395 p.
- GRENET** Julien, 2010, « La date de naissance influence-t-elle les trajectoires scolaires et professionnelles ? Une évaluation sur données françaises », *Revue économique*, 61 (3), p. 589-598.
- GRUSKY** David B., **SMEEDING** Timothy M., **SNIPP** Matthew C., 2015, « A New Infrastructure for Monitoring Social Mobility in the United States », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 657 (1), p. 63-82.
- GUILLOT** Michel, **KHLAT** Myriam, **ELO** Irma, **SOLIGNAC** Matthieu, **WALLACE** Matthew, 2016, « Understanding age variations in the migrant mortality advantage », mimeo, PAA 2016 (Washington D.C.).
- HOROWITZ** Joel L., **MANSKI** Charles F., 1998, « Censoring of outcomes and regressors due to survey nonresponse : Identification and estimation using weights and imputations », *Journal of Econometrics*, 84 (1), p.37-58.
- INSEE**, 1995, *Le recensement de la population 1990. Innovations méthodologiques*, INSEE méthodes n°52-53, INSEE, 360 p.
- JASSO** Guillermina, **ROSENZWEIG** Mark R., 1988, « How well do U.S. immigrants do ? Vintage effects, emigration selectivity, and occupational mobility », *Research in population economics*, (6), p. 229-253.
- JASSO** Guillermina, **ROSENZWEIG** Mark R., 1990, « Self-Selection and the Earnings of Immigrants : Comment. », *American Economic Review*, 80 (1), p. 298-304.
- JOHNSON** David S., **MASSEY** Catherine, **O'HARA** Amy, 2015, « The opportunities and challenges of using Administrative data linkages to Evaluate mobility », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 657 (1), p. 247-264.
- JUGNOT** Stéphane, 2014, « La constitution de l'échantillon démographique permanent de 1968 à 2012 », *Document de travail de l'INSEE*, n°F1406.
- KAPLAN** Greg, **SCHULHOFER-WOHL** Sam, 2012, « Interstate Migration Has Fallen Less than You Think : Consequences of Hot Deck Imputation in the Current Population Survey », *Demography*, 49(3), p. 1061-1074.
- KAYSER** Bernard, 1972, *Les retours conjoncturels de travailleurs migrants et les effets de l'émigration*, OCDE, 59 p.
- KIHLBOM** Magnus, **JOHANSSON** S.E., 2004, « Month of Birth, Socioeconomic Background and development in Swedish Men », *Journal of Biosocial Science*, 36(05), p. 561-571.
- KING** Russel, **SKELDON** Ronald, 2010, « "Mind the Gap !" Integrating Approaches to Internal and International Migration », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36(10), p. 1619-1646.
- KOSER** K., **SALT** J., 1998, « The geography of highly skilled international migration », *International Journal of Population Geography*, 3, p. 285-303.
- LARRAMONA** Gemma, 2013, « Espagne : l'émigration des immigrés », *Population*, 68 (2), p. 249-271.
- LE BRAS** Hervé, 2007, *Les 4 mystères de la population française*, Odile Jacob, 303 p.
- LEGOUX** Luc, **ORAIN** Renaud, 2014, « Une étrange absence. La faible prise en compte des sorties dans les statistiques migratoires », *e-Migrinter*, 12, p. 52-61.

- LINDSTROM** David P., 1996, « Economic Opportunity in Mexico and Return Migration from the United States », *Demography*, 33 (3), p. 357-374.
- LUBOTSKY** Darren, 2007, « Chutes or Ladders? A Longitudinal Analysis of Immigrant Earnings », *Journal of Political Economy*, 115 (5), p. 820-867.
- MASSEY** Douglas S., 1987, « Understanding Mexican Migration to the United States », *American Journal of Sociology*, 92 (6), p. 1372-1403.
- MEZGER KVEDER** Cora Leonie, 2013, « Temporary Migration : A Review of the literature », *Document de travail de l'Ined*, n°188.
- OECD**, 2016, « Chapter 3, The Economic impact of Migration : Why the local level matters », in **OECD**, *International Migration Outlook*, OECD Publishing, p.105-145.
- OECD**, 2016b, « Chapter 5, France : Recent trends in migrants' flows and stocks », in **OECD**, *International Migration Outlook*, OECD Publishing, p. 259.
- POULAIN** Michel, **RIANDEY** Benoît, **FIRDION** Jean-Marie, 1991, « Enquête biographique et registre belge de population : une confrontation des données », *Population*, 46 (1), p. 65-87.
- POULAIN** Michel, **HERM** Anne, 2013, « Le registre de population centralisé, source de statistiques démographiques en Europe », *Population*, 56 (3), p. 215-247.
- PRYOR** R.J., 1981, « Integrating international and internal migration theories », in **Kritz** M.M., **Keely** C.B., **Tomasi** S.M. (dir.), *Global trends in Migration : Theory and Research on International Population Movements*, Center for Migration Studies, p. 110-129.
- RATHELOT** Roland, **SAFI** Mirna, 2014, « Local ethnic Composition and Natives' and Immigrants' Geographic Mobility in France, 1982-1999 », *American Sociological Review*, 79 (1), p. 43-64.
- RÉGNIER-LOILIER** Arnaud, 2010, « Evolution de la saisonnalité des naissances en France de 1975 à nos jours », *Population*, 65 (1), p. 147-189.
- RÉGNIER-LOILIER** Arnaud, **LÉRIDON** Henri, 2007, « Après la loi Neuwirth, pourquoi tant de grossesses imprévues? », *Population & Société*, 439, 4 p.
- RICHARD** Jean-Luc, 2004, *Partir ou rester ? Les destinées des jeunes issus de l'immigration étrangère en France*, PUF, collection Le lien social, 222 p.
- ROYER** Jean-François, 2009, « Estimations des migrations répétées et des migrations de retour dans des sous-populations en France », *Population*, 64 (4), p. 797-820.
- ROUAULT** Dominique, **THAVE** Suzanne, 1997, *L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés*, INSEE méthodes n°66, INSEE, 80 p.
- SANDERSON** Lynda, 2009, « International Mobility of New Migrants to Australia », *International Migration Review*, 43 (2), p. 292-331.
- SOLIGNAC** Matthieu, 2015, « Stéphane Jugnot, "La constitution de l'échantillon démographique permanent de 1968 à 2012", Insee, Document de travail F1406, 2014, 83 p. », *Population*, 70 (4), p. 867-870.
- SOLIGNAC** Matthieu, 2016, « L'émigration des immigrés, une dimension oubliée de la mobilité géographique », mimeo.
- SUZUKI** Masao, 1995, « Success Story ? Japanese Immigrant Economic Achievement and Return Migration, 1920-1930 », *The Journal of Economic History*, 55 (4), p. 889-901.
- TOULEMON** Laurent, **PENNEC** Sophie, 2010, « Multi-residence in France and Australia : Why count them ? What is at stake ? Double counting and actual family situations », *Demographic Research*, 23(1), p. 1-40.
- TRIBALAT** Michèle, 1996, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Editions La Découverte / INED, 302 p.

- TUGAULT** Yves, 1971, « L'immigration étrangère en France : une nouvelle méthode de mesure. », *Population*, 26 (4), p. 691-705.
- TURRA** Cassio M., **ELO** Irma T., 2008, « The impact of salmon bias on the Hispanic mortality advantage : New evidence from social security data. », *Population Research and Policy Review*, 27(5), p. 515-530.
- WALDINGER** Roger, 2015, *The Cross-Border Connection. Immigrants, Emigrants, and their Homeland*, Harvard University Press, Cambridge, 231 p.
- WILLEKENS** Frans, **MASSEY** Douglas, **RAYMER** James, **BEAUCHEMIN** Cris, 2016, « International Migration under the Microscope », *Science*, 352 (6288), p. 897-899.
- WIMMER** Andreas, **SCHILLER** Nina Glick, 2003, « Methodological Nationalism, the Social Sciences, and the Study of Migration : An Essay in Historical Epistemology », *International Migration Review*, 37(3), p. 576-610.
- ZAMORA** François, **LEBON** André, 1985, « Combien d'étrangers ont quitté la France entre 1975 et 1982 ? », *Revue européenne des migrations internationales*, 1 (1), p.67-80.

A Annexe

A.1 Elements accréditant l'assimilation de l'attrition hors décès à de l'émigration

TABLE 5 – Part des cas d'absence à un recensement suivis d'une nouvelle absence au recensement suivant

Absence répétée (%)	Immigrés	Natifs
1975 et 1982	80.3	34.1
1982 et 1990	80.6	34.7
1990 et 1999	81.3	32.2

Note : l'analyse est menée parmi les individus nés les 1 ou 4 octobre. *Source* : EDP (INSEE)

TABLE 6 – Absence d'acte d'état civil enregistré durant la période séparant deux recensements consécutifs, pour les individus absents à ces deux recensements

Absence de bulletin d'état civil (%) durant une période d'absence répétée	Immigrés	Natifs
1976-1981	97.7	80.7
1983-1989	96.3	76.7
1991-1998	96.3	66.4

Note : l'analyse est menée parmi les individus nés les 1 ou 4 octobre absents lors des deux recensements consécutifs encadrant la période d'analyse de l'état civil indiquée dans la première colonne. *Source* : EDP (INSEE)

A.2 Un sous-enregistrement de la mobilité par l'approche rétrospective

A.2.1 Confrontation de la mobilité constatée et de la mobilité déclarée

Les études de mobilité résidentielle menées à partir des recensements exploitent généralement la question sur le changement éventuel de localisation par rapport au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement. Elle permet de distinguer les cas de résidence dans le même logement, de changement de logement au sein de la même commune et de résidence antérieure dans une autre commune. L'information permettant d'identifier la commune de résidence antérieure n'est généralement disponible que dans ce dernier cas⁴⁹.

L'utilisation des recensements par l'intermédiaire de l'EDP offre une autre source d'information sur la mobilité intercommunale par l'intermédiaire des localisations effectives constatées lors du recensement précédent. La confrontation des localisations communales recueillies par les agents recenseurs lors deux recensements consécutifs permet de construire une variable de mobilité intercommunale constatée.

⁴⁹Exceptions : non fournie dans l'EDP pour le recensement de 1990, elle est systématique en 1999.

On peut alors confronter cette mobilité intercommunale constatée à l'approche rétrospective. Il s'agit de vérifier si chacun des cas de changement de commune observés entre deux recensement fait bien l'objet d'une déclaration a posteriori lors du second recensement⁵⁰. Dès lors que cette déclaration ne permet pas de reconstituer une mobilité communale constatée, on considérera l'information rétrospective comme défaillante. Quatre situations sont susceptibles de conduire à un tel résultat : la non réponse à la question rétrospective, la déclaration erronée d'une immobilité communale, la déclaration d'une présence hors du territoire métropolitain et enfin la déclaration d'une mobilité communale en déclarant une commune antérieure identique à la commune de résidence du moment (ou en omettant de la déclarer). Dans ce dernier cas, la mobilité, bien que déclarée, ne peut permettre de déterminer rétrospectivement la commune d'origine. L'intervalle de temps considéré pour la mobilité est légèrement plus étendu dans le cas de la déclaration a posteriori : la date de référence est le 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement qui se déroule en mars-avril. Cependant, comme la perspective de l'analyse est la mise en évidence d'une sous-déclaration rétrospective de la mobilité interne, l'effet de cet écart temporel de moins de trois mois va plutôt aller dans le sens d'une minoration de cet effet⁵¹.

A.2.2 La fiabilité très limitée de l'information rétrospective pour les immigrés

La sous-déclaration rétrospective de la mobilité intercommunale est importante, notamment parmi les immigrés (Table 7). Supérieure à 10% pour les natifs, elle est de l'ordre d'un cinquième pour les immigrés, atteignant même un quart pour la période 1982-1990. Dans plus de trois-quarts des cas de non déclaration de la mobilité constatée, les individus ont indiqué ne pas avoir changé de commune. Ces déclarations rétrospectives sont ainsi en directe contradiction avec les constatations tirées des bulletins de recensement du moment. Pour les individus arrivés sur le territoire l'année du recensement, l'absence du territoire métropolitain au 1^{er} janvier constitue un motif de non déclaration justifié. Moins de 3% des immigrés non déclarés mobiles sont cependant dans cette situation. Les deux autres types de déclaration n'ont qu'un rôle résiduel généralement limité à moins de 1% des cas⁵². Ces résultats montrent les limites de l'information rétrospective issue du recensement pour l'étude de la mobilité des immigrés. Au-delà des considérations méthodologiques sur le mode d'approche de la mobilité, les déclarations rétrospectives ne permettent pas une reconstitution fiable des trajectoires des immigrés.

⁵⁰Dans le cas de Marseille et Lyon, on se contente de vérifier que l'arrivée ou le départ de Marseille ou de Lyon est bien déclaré, sans se préoccuper des arrondissements (dont la déclaration est sujette à une non-réponse supplémentaire). En pratique, l'exclusion de ces villes conduit à des résultats équivalents.

⁵¹Sauf à imaginer un fréquent phénomène d'aller-retour tel qu'un individu observé dans des communes différentes lors de deux recensements successifs résiderait déjà dans la commune finale trois mois avant le premier recensement.

⁵²En 1990, la part des immigrés se déclarant comme mobile depuis 1982 mais n'identifiant pas leur commune d'origine atteint cependant 2.8% tandis que la non réponse à la question rétrospective s'approche de 2%.

TABLE 7 – Part des cas de mobilité intercommunale constatés non déclarés rétrospectivement

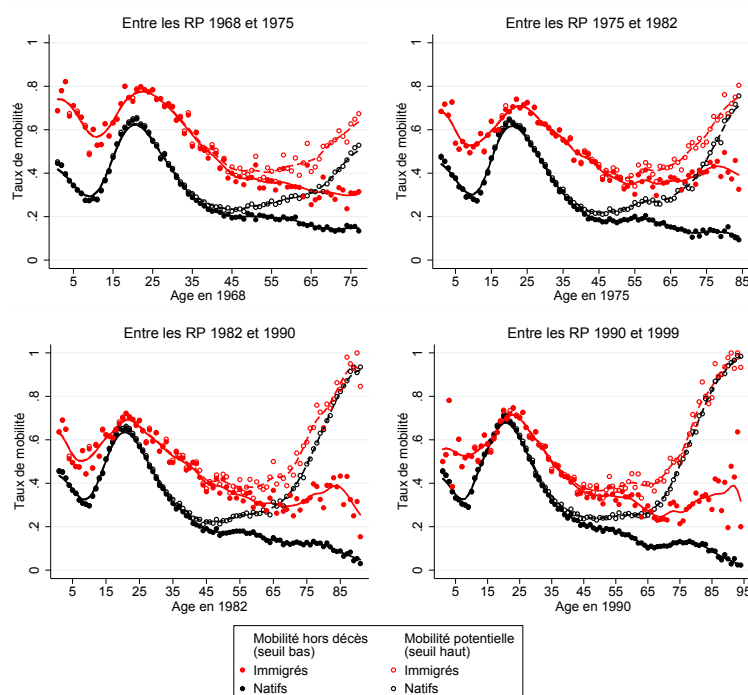
Mobilité intercommunale non déclarée (%)	Immigrés	Natifs
1968-1975	20.2	12.7
<i>dont (par type de déclaration) :</i>		
<i>non réponse</i>	0.1	0
<i>immobilité</i>	16.8	12.2
<i>absence en métropole</i>	3.0	0.2
<i>commune inconnue</i>	0.4	0.3
1975-1982	23.0	13.4
<i>dont (par type de déclaration) :</i>		
<i>non réponse</i>	0	0
<i>immobilité</i>	20.8	12.9
<i>absence en métropole</i>	1.8	0.2
<i>commune précédente inconnue</i>	0.4	0.3
1982-1990	24.6	14.8
<i>dont (par type de déclaration) :</i>		
<i>non réponse</i>	1.8	1.5
<i>immobilité</i>	18.5	11.9
<i>absence en métropole</i>	1.6	0.3
<i>commune précédente inconnue</i>	2.8	1.2
1990-1999	17.7	11.2
<i>dont (par type de déclaration) :</i>		
<i>non réponse</i>	1.0	0.3
<i>immobilité</i>	15.3	10.6
<i>absence en métropole</i>	1.3	0.2
<i>commune précédente inconnue</i>	0.2	0.2

Note : parmi les présents à deux recensements consécutifs ayant changé de commune de résidence, part des cas n'ayant pas déclaré rétrospectivement (lors du second recensement) de mobilité communale depuis le 1er janvier de l'année du précédent recensement. *Source* : EDP (INSEE)

A.3 Version complémentaire des graphiques

Graphiques de la mobilité intercommunale incluant les âges les plus élevés disponibles pour chacune des périodes. L'intervalle d'âge disponible pour l'analyse s'étend au-delà de 77 ans pour les recensements postérieurs à 1968, la censure du suivi de la mortalité s'appliquant non pas à un âge donné mais selon la cohorte de naissance (individus nés avant 1891). Les effectifs disponibles à ces âges élevés sont cependant très réduits et la diffusion des résultats peut être restreinte par les règles de confidentialité imposées par l'INSEE (les effectifs pour chaque modalité à chaque âge doivent être d'au moins 5 individus).

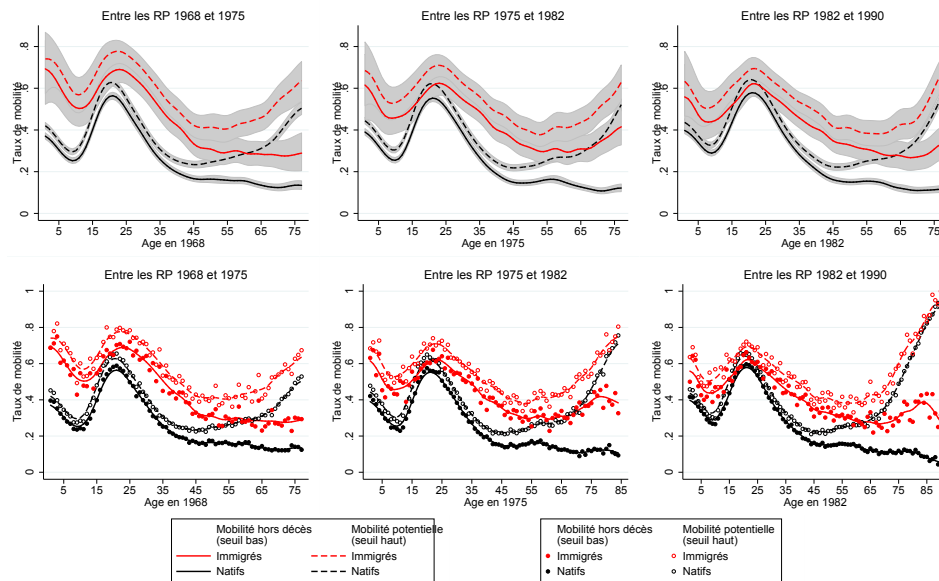
FIGURE 2 – Proportion d'immigrés et de natifs ayant quitté leur commune de résidence selon la prise en compte de la mobilité potentielle avant décès



Note : l'analyse est menée parmi les individus nés les 1 ou 4 octobre à partir de 1891. Certaines valeurs obtenues aux âges les plus élevés à partir d'effectifs très limités (moins de 5 individus par modalité) ne sont pas représentées conformément aux règles de confidentialité imposées par l'INSEE. Les proportions sont calculées pour chaque âge atteint l'année du recensement initial. Les lignes continues sont obtenues par la méthode du noyau (noyau gaussien, fenêtre de taille 2). Source : EDP (INSEE).

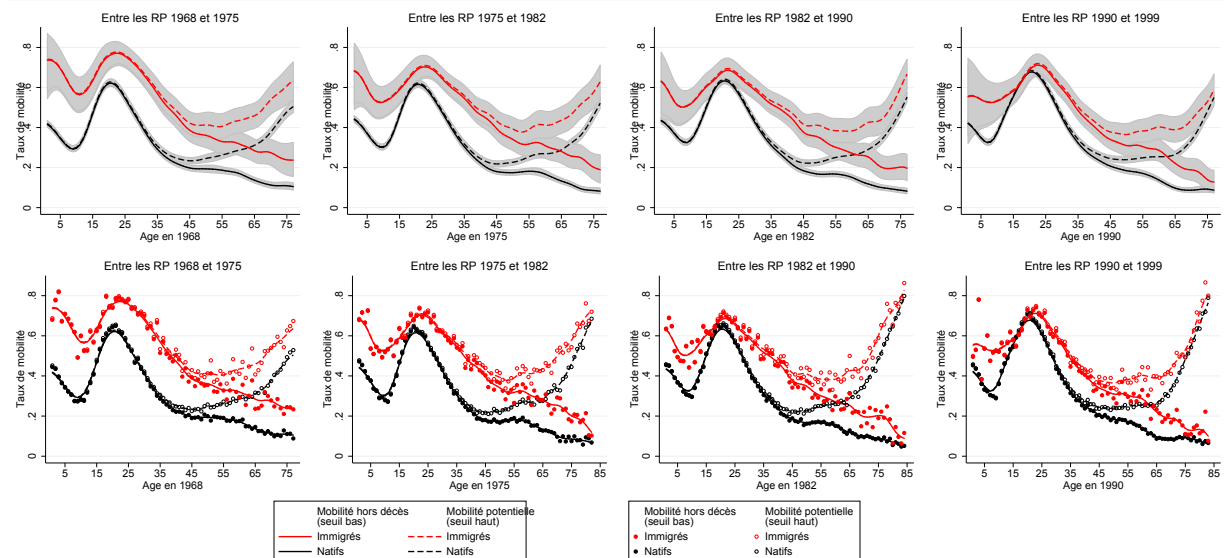
A.4 Tests de robustesse des résultats

FIGURE 3 – Proportion d’immigrés et de natifs ayant quitté leur commune de résidence : la borne basse se distingue en assimilant à de l’immobilité les absences à un seul recensement (seule une absence à deux recensements consécutifs est comptabilisée comme émigration)



Note : Les proportions sont calculées pour chaque âge atteint l’année du recensement initial. Les lignes continues sont obtenues par la méthode du noyau (noyau gaussien, fenêtre de taille 2). Les zones grisées correspondent aux intervalles de confiance (au seuil 5%) calculés à chaque âge. La série de graphiques du haut est effectuée sur l’intervalle d’âge pour lequel le suivi de la mortalité est possible depuis 1968 (1-77 ans). La série de graphique du bas est effectuée sur l’ensemble des personnes nées à partir de 1891 tant que les effectifs de chaque modalité à chaque âge sont suffisants pour respecter les règles de confidentialité. Source : EDP (INSEE).

FIGURE 4 – Proportion d’immigrés et de natifs ayant quitté leur commune de résidence en appliquant aux immigrés les taux de décès observés pour les natifs



Note : Les proportions sont calculées pour chaque âge atteint l’année du recensement initial. Les lignes continues sont obtenues par la méthode du noyau (noyau gaussien, fenêtre de taille 2). Les zones grisées correspondent aux intervalles de confiance (au seuil 5%) calculés à chaque âge. La série de graphiques du haut est effectuée sur l’intervalle d’âge pour lequel le suivi de la mortalité est possible depuis 1968 (1-77 ans). La série de graphique du bas est effectuée sur l’ensemble des personnes nées à partir de 1891 tant que les effectifs de chaque modalité à chaque âge sont suffisants pour respecter les règles de confidentialité. Source : EDP (INSEE).

A.5 Compléments des tableaux soulignant l'originalité des résultats

De la même façon que dans l'annexe A.3, les résultats présentés ici se distinguent de ceux proposés dans le corps du texte par l'intervalle d'âge retenu pour les analyse. Au lieu de se restreindre aux 1-77 ans au premier recensement pour l'ensemble des périodes inter-censitaire, on prolonge l'analyse jusqu'à l'âge le plus élevé disponible (celui des individus nés en 1891).

TABLE 8 – Taux de mobilité et d'immobilité intercommunale d'un recensement à l'autre selon les approches rétrospectives en coupe et longitudinales par panel, étendu aux âges les plus élevés

Recensement (RP) (%)	1968-1975		1975-1982		1982-1990		1990-1999	
	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.
<i>Approche rétrospective (présents aux 2 RP)</i>								
Mobilité observée	30.0	30.2	26.7	30.3	27.8	32.1	27.3	33.2
Immobilité observée	70.0	69.8	73.3	69.7	72.2	67.9	72.7	66.8
<i>N</i>	10 788	190 580	12 692	206 833	14 035	215 759	15 411	228 057
<i>Approche longitudinale (présents au 1^{er} RP)</i>								
Mobilité observée	19.1	27.1	16.9	26.9	18.1	28.2	18.2	29.0
Immobilité observée	44.6	62.8	46.4	61.9	47.0	59.7	48.5	58.3
Attrition	36.3	10.1	36.7	11.2	34.8	12.2	33.3	12.7
dont attrition pour décès	5.2	4.4	3.4	5.5	5.6	7.4	6.3	8.0
<i>N</i>	16 947	212 018	20 038	232 960	21 539	245 617	23 108	261 306

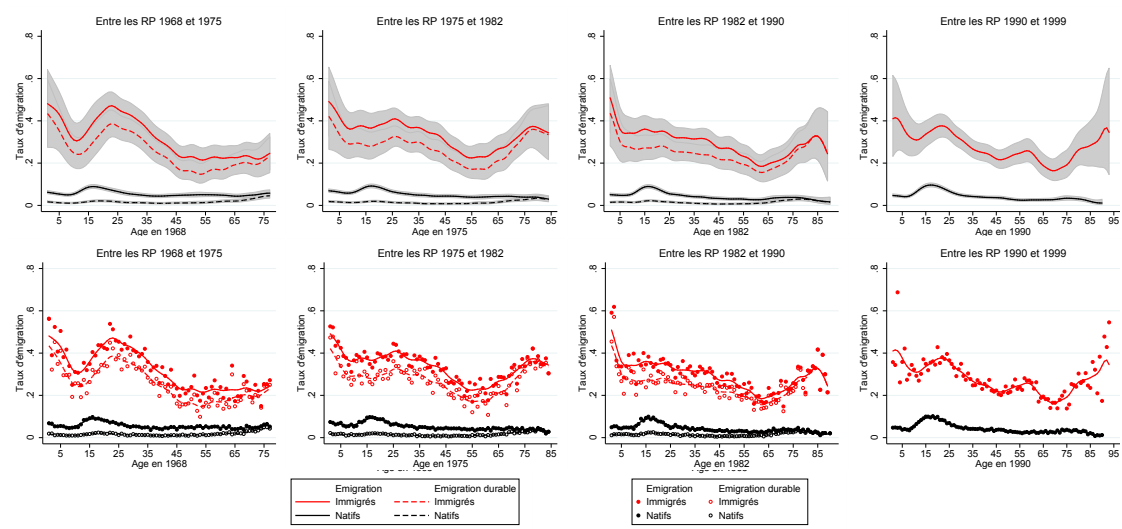
Note : l'analyse est menée parmi les individus nés les 1 ou 4 octobre à partir de 1891. Source : EDP (INSEE)

TABLE 9 – Taux de départ communal et ses composantes, étendu aux âges les plus élevés

Recensement (RP) (%)	1968-1975		1975-1982		1982-1990		1990-1999	
	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.	Imm.	Nat.
Mobilité intercommunale								
observée	19.1	27.1	16.9	26.9	18.1	28.2	18.2	29.0
potentielle	24.3	31.5	20.4	32.4	23.8	35.6	24.5	36.9
Emigration	31.1	5.7	33.2	5.7	29.2	4.8	27.0	4.8
Départ communal								
borne basse	50.2	32.9	50.2	32.6	47.4	33.0	45.2	33.7
borne haute	55.4	37.2	53.6	38.1	53.0	40.3	51.5	41.7
<i>N</i>	16 947	212 018	20 038	232 960	21 539	245 617	23 108	261 306

Note : l'analyse est menée parmi les individus nés les 1 ou 4 octobre à partir de 1891. Source : EDP (INSEE)

FIGURE 5 – Proportion d’immigrés et de natifs ayant quitté la France métropolitaine : ensemble des résultats



Note : l’analyse est menée parmi les individus nés les 1 ou 4 octobre à partir de 1891. Les proportions sont calculées pour chaque âge atteint l’année du recensement initial. Les lignes continues sont obtenues par la méthode du noyau (noyau gaussien, fenêtre de taille 2). Les zones grisées correspondent aux intervalles de confiance (au seuil 5%) calculés à chaque âge. Certaines valeurs obtenues aux âges les plus élevés à partir d’effectifs très limités (moins de 5 individus par modalité) ne sont pas représentées conformément aux règles de confidentialité imposées par l’INSEE. *Source* : EDP (INSEE).

A.6 Sélectivité de l’émigration

TABLE 10 – Caractéristiques moyennes des immigrés selon leur mobilité intercommunale

Proportion moyenne (%)	1975	Tous 1982	1990	1975	Immobiles 1982	1990	1975	Mobiles 1982	1990	1975	dont émigrés 1982	1990
Mobiles	48.3	46.0	44.7	0	0	0	100	100	100	100	100	100
Emigrés	31.5	28.2	26.2	0	0	0	65.3	61.2	58.6	100	100	100
<i>Age</i>												
18-24	10.7	11.9	11.0	6.4	7.1	5.8	15.3	17.4	17.3	12.5	14.5	15.8
25-29	12.3	10.0	10.3	8.0	7.0	6.4	16.9	13.6	15.1	15.7	11.6	12.9
30-34	11.4	12.0	11.6	9.0	9.9	9.1	13.9	14.5	14.8	13.1	14.1	13.2
35-39	10.5	11.8	11.9	10.0	11.3	11.6	11.0	12.4	12.2	11.7	12.2	11.4
40-44	9.0	9.3	11.4	9.5	10.0	12.6	8.5	8.5	10.0	9.2	9.5	10.5
45-49	9.0	8.8	9.2	10.6	10.5	11.7	7.1	6.9	7.3	7.8	8.1	7.6
50-54	8.7	8.3	8.2	11.1	8.9	9.7	6.1	7.6	6.3	6.4	9.0	7.4
55-59	6.8	7.1	6.7	8.6	8.6	8.0	4.9	5.3	5.0	4.6	5.4	6.6
60-64	6.7	7.8	6.7	8.7	10.2	8.3	4.5	5.0	4.6	4.8	5.4	5.7
65-69	6.5	5.1	6.1	8.0	6.6	8.3	4.9	3.2	3.5	5.5	3.3	4.0
70-77	8.5	7.9	7.1	10.0	9.9	9.5	6.9	5.5	4.1	8.8	7.1	4.8
<i>Niveau d'étude</i>												
Aucun diplôme	73.5	72.5	50.7	73.1	72.7	53.0	73.9	72.4	47.8	78.3	77.9	53.7
Certificat d'étude, BEPC	13.5	10.0	19.1	16.0	12.5	21.5	10.9	7.1	16.1	9.3	6.0	14.5
BEP/CAP	6.1	8.1	11.8	6.1	8.1	11.8	6.2	8.1	11.9	4.0	7.4	8.6
Bac	2.7	4.0	7.8	2.1	3.0	6.5	3.3	5.1	9.5	3.0	4.2	8.6
Supérieur	4.2	5.4	10.6	2.8	3.8	7.3	5.6	7.2	14.7	5.3	6.5	14.6
Femme	44.0	46.0	47.5	46.7	46.9	49.2	41.1	44.9	45.5	40.6	43.6	43.1
En emploi	55.1	49.8	49.6	52.1	48.3	47.7	58.4	51.6	51.9	55.7	49.8	48.2
<i>Catégorie socio-professionnelle</i>												
Ouvriers	39.7	33.3	29.7	36.5	31.9	29.5	43.2	35.0	30.0	44.7	35.9	29.8
Employés	7.7	11.9	12.6	6.7	10.6	11.8	8.8	13.4	13.7	7.4	12.2	11.8
Prof. intermédiaires	3.9	4.0	5.6	3.8	3.8	5.1	4.0	4.2	6.3	2.8	3.1	5.2
Cadres	1.8	2.7	4.8	1.5	2.4	3.8	2.2	3.0	6.1	1.8	2.9	5.7
Autres professions	4.3	4.0	5.1	5.3	4.9	5.1	3.2	2.9	4.9	2.7	2.2	4.5
Retraités	12.5	12.9	13.9	15.6	16.7	18.8	9.1	8.4	7.9	10.9	9.2	9.4
Autres inactifs	30.1	31.1	28.2	30.5	29.6	25.8	29.6	32.9	31.1	30.6	34.6	33.5
<i>Statut familial</i>												
Célibataire	17.3	19.0	23.3	10.8	11.9	14.6	24.2	27.4	34.0	23.4	26.8	33.8
Marié	73.8	72.8	68.1	79.1	78.9	75.4	68.1	65.6	59.1	68.2	65.5	58.9
Divorcé/Veuf	8.9	8.2	8.6	10.1	9.2	10.0	7.7	7.0	6.9	8.4	7.7	7.3
<i>Période d'arrivée</i>												
avant 1968	57.9	45.2	32.9	73.4	58.2	44.3	41.3	29.9	18.8	34.0	25.0	15.2
1968-1975	42.1	22.1	19.4	26.6	22.4	21.6	58.7	21.8	16.6	66.0	20.7	14.4
1975-1982	/	32.7	17.4	/	19.4	17.5	/	48.3	17.3	/	54.2	13.5
1982-1990	/	/	30.4	/	/	16.7	/	/	47.3	/	/	56.9
<i>Origine</i>												
Italienne	20.8	16.2	12.2	27.0	21.2	16.8	14.2	10.4	6.5	12.6	9.5	5.7
Portugaise	16.2	17.1	17.4	13.5	15.9	16.9	19.1	18.4	18.0	19.8	19.0	15.6
Espagnole	15.8	12.6	9.5	16.0	13.6	10.8	15.5	11.4	7.8	16.4	10.8	8.4
Algérienne	10.4	10.2	10.4	7.2	9.4	10.7	13.8	13.2	10.0	15.2	16.0	10.6
Tunisienne	3.6	4.9	4.8	2.4	3.9	4.4	4.9	6.1	5.3	4.7	7.3	6.3
Marocaine	1.4	3.4	5.5	0.8	2.6	4.1	2.1	4.3	7.4	2.4	5.1	8.1
Autres	31.8	35.6	40.2	33.1	33.4	36.3	30.4	36.2	45.0	28.9	32.3	45.3
<i>Aire urbaine : taille</i>												
Rural	15.9	13.9	11.7	18.3	14.6	13.4	13.3	13.0	9.6	13.0	12.2	9.1
<50 000	8.2	7.2	7.3	8.7	8.5	8.0	7.7	5.6	6.3	7.8	6.0	6.3
50 000 - 200 000	13.8	10.8	11.6	14.4	11.9	12.9	13.0	9.5	10.1	13.1	9.8	9.8
200 000-500 000	15.2	12.0	12.4	15.2	12.7	12.7	15.2	11.3	11.9	15.1	11.8	11.8
500 000 - 10 000 000	21.7	22.4	20.7	23.3	23.7	21.6	20.0	20.8	19.6	20.8	24.0	21.6
Paris	25.3	33.7	36.3	20.0	28.5	31.3	30.9	30.8	42.4	30.3	36.1	41.4
<i>Aire urbaine : caractéristiques</i>												
Population (av.)	2.08	2.81	3.23	1.70	2.42	2.82	2.49	3.27	3.73	2.45	3.01	3.66
Immigrés (%)	11.01	12.09	12.11	10.90	11.89	1.77	11.13	12.30	12.53	11.21	12.25	12.64
d'Afrique du Nord (%)	2.72	3.29	3.32	2.62	3.19	3.21	2.83	3.40	3.45	2.86	3.39	3.51
d'Europe du Sud (%)	5.38	5.17	4.40	5.41	5.16	4.40	5.34	5.17	4.40	5.38	5.18	4.45
<i>Municipalité : caractéristiques</i>												
Immigrés (%)	12.90	14.12	14.27	12.75	13.85	13.78	13.06	14.43	14.88	13.22	14.53	15.05
d'Afrique du Nord (%)	3.24	3.92	4.09	3.05	3.73	3.93	3.45	4.14	4.29	3.52	4.17	4.37
d'Europe du Sud (%)	6.34	6.02	5.04	6.48	6.18	5.13	6.19	5.84	5.92	6.26	5.95	4.94
Chômage (hommes)	2.99	7.36	9.24	2.91	7.33	9.24	3.08	7.39	9.24	3.15	7.48	9.40
<i>Conditions de logement</i>												
Ménage ordinaire	93.4	94.0	99.5	97.1	97.4	99.7	89.4	89.9	99.2	88.5	87.9	99.0
Immeuble	56.8	59.5	62.4	52.3	55.9	55.5	61.6	63.6	70.9	61.2	62.3	71.6
Sanitaires	58.8	73.9	90.5	65.0	80.8	92.6	52.2	65.8	88.1	48.6	61.2	86.6
Chef de ménage (ou son conjoint)	69.4	71.4	73.5	79.0	79.9	82.3	59.1	61.4	62.6	56.4	58.0	59.3
Propriétaire du logement	25.4	27.6	32.1	35.3	37.5	42.9	14.8	15.9	18.6	15.4	15.4	18.0
Marié avec conjoint absent	9.1	7.1	5.1	4.9	3.5	2.9	13.6	11.3	7.8	15.8	14.0	10.1
Non marié avec conjoint présent	2.7	3.8	6.7	2.6	2.8	5.8	2.8	4.9	7.8	2.6	4.2	7.0
Conjoint immigré	44.6	/	44.5	48.2	/	49.7	40.7	/	38.2	42.5	/	39.4
1 enfant	14.4	13.8	15.5	15.5	14.5	16.1	13.2	13.0	14.8	11.5	10.5	12.9
2 enfants	13.3	15.4	16.2	15.0	17.5	18.6	11.4	13.3	13.3	10.6	12.1	11.8
3 enfants	8.3	9.6	11.0	9.8	10.8	12.6	6.8	8.1	8.9	6.2	8.4	8.3
≥ 4 enfants	10.1	13.9	9.9	12.0	10.0	12.1	8.1	7.9	7.3	8.2	8.6	7.9
N	13 908	4 354	19 336	7 195	2 352	10 687	6 713	2 002	8 649	4 381	1 226	5 068

Note : calculs effectués parmi les individus nés les 1 ou 4 octobre âgés de 18 à 77 ans l'année du recensement initial. La période d'arrivée est définie à partir de leur première observation dans le recensement. L'origine des immigrés est définie selon la nationalité à la naissance et le pays de naissance. Seuls les individus nés au Portugal avec la nationalité portugaise sont classés comme d'origine portugaise. Le ménage ordinaire est défini par opposition à la résidence en institution, chambre d'hôtel, habitation mobile, prison. Les variables suivantes ne sont disponibles que conditionnellement à l'appartenance à un ménage ordinaire. Les huit dernières variables ne sont disponibles que pour les individus qui sont chefs de ménage ou conjoints de chef de ménage ordinaire. L'information sur le statut immigré du conjoint n'est pas disponible en 1982.

Source : EDP (INSEE)